Les Journées de la Chasse

NATURE - TERROIR

18 & 19 août 2018

FERME D'OUDOUMONT
B-4537 VERLAINE

Une organisation du CCH et du Comité Liégeois du RSHCB

Éditeur responsable : Thierry Lamarche - info@journeedelachasse.be

Pascal Collard

Le spécialiste belge de la crosse sur mesure.

Le plaisir de l'art

Armes, munitions, optiques et vêtements des plus grandes marques.
Armes de chasse de grand luxe. Tunnel de tir à 100 mètres.

Langerodestraat, 8
3040 Huldenberg (Neerijse)
Tél 016 47 17 16
info@armurerie-collard.be
Ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 19h, samedi de 9h à 17h

www.armurerie-collard.be

Les «Journées de la Chasse, de la Nature et du terroir» : pourquoi ?

Toute association, organisation ou pratiquant passionné est confrontée à un grand défi surtout lorsqu'il faut en parler. Il y a bien entendu le risque de ne s'adresser qu'aux convaincus ou aux détracteurs, celui de rester dans un cercle étroit alors qu'aujourd'hui il semble devenu plus important de communiquer que d'être. Il semble même que ne pas être présent sur les réseaux sociaux ou autres, c'est ne pas exister !

Ces deux jours de découvertes ou de retrouvailles sont l'occasion de mêler tradition, qui suppose donc d'exister et d'avoir aussi une certaine antériorité, et communication mais surtout partager de nos connaissances et expériences.

Cette année, nous accueillons aux Journées de la Chasse, le monde de la pêche, préoccupé par les mêmes problèmes liés au manque de biodiversité dans les rivières et le long de celles-ci.

Nous nous réjouissons de ce partage de réflexion avec un monde tellement proche de celui de la chasse en tant qu'acteur de la nature pour sa protection et sa place tellement nécessaire dans notre société.

Communiquer et informer est devenu bien nécessaire dans un monde ultra connecté et tellement médiatisé qu'il est devenu compliqué pour nombre d'entre nous de démêler réalités, tendances, réputation ou encore vraie information.

Ce week-end des **Journées de la Chasse de la Nature et du Terroir** conjugue ainsi l'encrage fort d'une tradition, parfois devenue art et savoir-faire, avec son cadre premier et les déclinaisons régionales qu'elle épouse en fonction des spécificités locales où elle s'exerce.

Il importe de promouvoir la Chasse ! Il faut en parler car c'est aussi une source de plaisirs partagés.

Tant les pouvoirs publics, que les médias sont désormais conscients des vrais enjeux. Ils connaissent même les solutions à apporter. Jamais nous n'avons un tel niveau de connaissances tant scientifiques que techniques et de plus disposons d'outils et moyens financiers pour faire bouger les choses et donner une perspective aux efforts de tant d'acteurs. Malheureusement, malgré les mots et promesses, les pouvoirs publics wallons se montrent incapables de concrétiser suffisamment l'action tant espérée…

Heureusement il y a encore quelques milliers, et de plus en plus, de chasseurs en Belgique qui n'ont pas baissé les bras et qui agissent dans toutes nos régions !

Si vous comprenez la chasse comme une action qui ne peut s'exercer que dans un cadre naturel et durable, vous serez sensibles à la conservation de notre environnement. Si vous êtes soucieux des équilibres faune et flore, vous conviendrez qu'il faut pouvoir en appréhender tous les paramètres. Si vous pensez important que le gibier reste naturel et que la faune des plaines vous importe, vous serez sensibles à une vraie agriculture respectueuse de la terre. Si vous réalisez que la chasse est l'accessoire direct du droit de propriété, vous comprendrez qu'il faut en respecter les partenaires impliqués.

Chasser aujourd'hui est une chance énorme pour ceux qui partagent cette pratique car ils connaissent les multiples facettes de la nature et de l'environnement. Pour nos enfants épris de virtualité et nouvelles technologies, c'est une occasion sans cesse renouvelée de retrouver les racines de leur terroir en conjuguant traditions et actions concrètes.

Alors plutôt que d'en parler ou de nous lire, **venez nous rejoindre à Oudoumont les 18 & 19 août 2018 !**

Le Comité Organisateur

EDITION 2017

EDITION 2017

EDITION 2017

Royal Saint-Hubert Club de Belgique

La Chasse, bien plus que tirer …

Un acte naturel

Depuis l'aube de l'humanité il y a des hommes qui chassent. Par nécessité dans un premier temps pour se nourrir et se défendre, puis dès l'apparition de l'élevage et de l'agriculture (milieu du néolithique soit 15.000 ans avant notre ère !) par plaisir uniquement. De tout temps, des hommes et des femmes ont ressenti ce besoin de renouer avec le lien ancestral qui les relie à la nature. Redevenir prédateur comme à l'origine, mais progrès social aidant, un prédateur conscient, mesuré, raisonnable. Retrouver les émotions vraies du contact originel avec la nature, dans ce qu'elle peut avoir d'immuable, de sauvage, de violent parfois. Affronter le froid, l'humidité, la fatigue, la déception souvent, pour accéder à la joie suprême d'être soi-même, un temps, débarrassé des oripeaux de la modernité et se confronter au naturel.

De l'art de vivre à la fonction sociale

Plus qu'un loisir, la chasse est avant tout un art de vivre, une posture face au monde du sauvage. Cependant, au fil des temps, elle a eu à s'adapter aux évolutions de la société, répondre aux impératifs environnementaux comme à la nouvelle demande sociale. C'est ainsi que le chasseur cueilleur, il y a encore peu de temps, est

© V. de Schaetzen

devenu gestionnaire avant que de se transformer en acteur incontournable de la protection de la nature. Par sa connaissance de la faune bien sûr, mais aussi par son implication chaque jour plus grande dans l'aménagement des milieux, la lutte pour le continuum des espaces,

© Miksonne

la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, la veille sanitaire, la régulation des espèces invasives… Chasser au 21ème, être le maillon d'une chaine ininterrompue depuis des millénaires, implique de nos jours une responsabilité assumée devant la société qui s'inquiète à juste titre des agressions qu'elle fait subir à la nature. Le chasseur est fier d'être « un passeur » et de contribuer à sa manière au développement durable.

Connaissance et aménagement des biotopes

Les chasseurs et les gardes-chasse, présents au cœur des territoires sauvages, jouent depuis toujours le rôle de « sentinelles avancées ».
Ils ont été les premiers à donner l'alerte sur la diminution de certaines espèces et la dégradation des milieux dans les régions d'agriculture intensive. Ce sont eux qui ont dénoncé la destruction des sites humides et qui ont tiré la sonnette d'alarme concernant les zones en voie de désertification.

Répondre que c'était de leur « intérêt » d'agir de la sorte est un peu facile. Si un vigile donne l'alerte, il protège, bien sûr, sa vie mais aussi celle de toute une communauté. Les chasseurs sont rejoints aujourd'hui par les millions d'hommes et de femmes au service de la nature et c'est une bonne chose ; mais est-ce parce qu'ils étaient les premiers sur les « lieux de la catastrophe » qu'il faut les soupçonner d'en être les auteurs ? Les chasseurs sont à l'origine de nombreuses réserves naturelles, dont le Zwin est certainement la plus connue en Belgique. Mais savez-vous que les chasseurs ont créé aussi une « Fondation pour la conservation des Habitats » dont l'objectif est de sauvegarder les milieux naturels menacés et de protéger les espèces de la faune sauvage en diminution ?
Les chasseurs « au service de la nature » n'est pas une affirmation gratuite ou racoleuse, c'est une réalité de tous les jours dont bénéficient tous ceux qui sont à la recherche de la vie sauvage.
La chasse permet une relation privilégiée entre l'homme, la nature et les animaux. Qu'il traque le petit ou le grand gibier, les migrateurs ou le gibier sédentaire, le chasseur doit connaître son territoire et les animaux qui y vivent pour prétendre pratiquer avec des chances de succès. Il joue donc un rôle prépondérant dans l'aménagement et la sauvegarde de biotopes favorables pour la faune sauvage, et dans la protection directe de la faune elle-même.
Pas de territoires favorables, pas de faune riche et variée = pas de chasse. Cet axiome incontournable fait du chasseur le premier protecteur de la nature, par nécessité.

Outil de régulation des populations

Enfin, la chasse assure la régulation des espèces en croissance et la prise en charge des dégâts qu'elles peuvent occasionner aux cultures.
Sans chasse, pour empêcher un développement exponentiel des populations, la régulation devrait être réalisée par des agents rétribués par le contribuable, alors qu'actuellement les chasseurs payent pour prendre en charge cette gestion de la faune sauvage. De même, sans chasseurs, les dégâts devraient être indemnisés par le contribuable.
En Wallonie, la situation est assez simple : au niveau du grand gibier nous en avons beaucoup. Au niveau du petit gibier, nous devons lutter contre la pénurie. Au cours des 30 dernières années, l'évolution des sangliers, par exemple, a été spectaculaire. Les populations se sont étendues géographiquement et se sont multipliées par cinq !
Les principales causes de cette prolifération sont l'opportunisme du sanglier (grégaire et nomade), les facteurs naturels (conditions climatiques – hivers moins rigoureux - et météorologiques – production abondante de fruits forestiers), modification de l'habitat forestier (quiétude perturbée par les activités de loisirs et autres activités pratiquées en forêt), l'évolution des pratiques agricoles (maïs, colza, moutarde, miscantus, … surfaces agricoles dans lesquelles le sanglier trouve nourriture et quiétude toute l'année, l'apparition de zones natuelles protégées, ...

Interdire la chasse, c'est condamner la biodiversité !

Si on interdit la chasse au niveau du petit gibier, il arrivera ce qui est arrivé avec le petit tétras et la bécassine. Les chasseurs se sont investis dans l'aménagement des biotopes de ces deux espèces jusqu'à ce qu'on en interdise la chasse il y a 30 ans. Les chasseurs ne s'y sont alors plus intéressés. Résultat : il n'y a plus de petits tétras et il n'y a quasiment plus de bécassines en Belgique. Interdire la chasse de certaines espèces, ce serait les condamner irrémédiablement. Si un jour on interdit la chasse à la perdrix grise chez nous, il est certain qu'elle subirait le même sort que le petit tétras et que la bécassine : il n'y en aurait plus.

Outil de gestion

En Belgique, la loi sur la chasse est très complexe et très restrictive. Il y a des périodes de chasse et des animaux que l'on peut ou pas tirer. Au-delà de la loi, il y a aussi les conseils cynégétiques, qui sont des associations de chasseurs, qui établissent leurs propres règles et critères en termes de quantité et de qualité des animaux qu'ils vont prélever. On en compte 50 en Région wallonne. Enfin, il y a la discipline personnelle du chasseur ou du groupe de chasseurs qui décide qu'un animal, à un moment donné, est apte ou pas à être tiré. Par ailleurs, il faut reconnaître que l'accessibilité à la chasse est particulièrement complexe en Belgique. Il y a un examen théorique et un examen pratique, sans doute les plus exigeants d'Europe. En Wallonie, on apprend à nos candidats chasseurs la complexité de la chasse et ils en respectent bien les principes.

© Phodel

Quels sont les objectifs poursuivis par le RSHCB

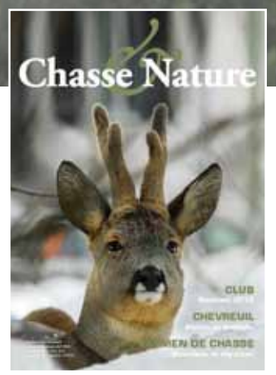

Pourquoi la défense et la promotion de la chasse mobilisent-elles tant d'énergies ? Que fait le RSHCB ?

Chaque jour, le Royal Saint-Hubert Club de Belgique lutte sur tous les fronts pour faire en sorte que les chasseurs puissent encore gérer les espèces gibiers et s'adonner à leur passion. Ce travail devant les instances politiques administratives et même devant le Conseil d'Etat porte ses fruits : la sauvegarde de la chasse à la Perdrix grise et la Sarcelle d'hiver, la chasse aurorale et crépusculaire, une meilleure rémunération des Mesures Agro-environnementales (MAEC) en vue de restaurer la biodiversité de la plaine …

Le RSHCB est actif au sein du Conseil consultatif des armes, du Conseil économique et social de la Wallonie - Pôle Ruralité – Section Chasse, de la Commission recours Plan de tir, des Commissions Natura 2000, de la FACE (Fédération européenne des chasseurs) etc. On n'y discute pas uniquement des arrêtés d'ouverture ou de fermeture mais de tous les modes et modalités de chasse.

Certes, ces négociations et participations à de très nombreuses réunions de travail n'attirent pas l'attention comme les actions de certains intégristes s'enchaînant autour d'une centrale nucléaire. Elles sont néanmoins indispensables à la défense de la chasse. Et la presse ne s'y trompe pas…. Lorsqu'on parle de la chasse, à chaque fois, c'est le RSHCB qui est interrogé.

Ces actions exigent un engagement humain mais aussi des études et de solides argumentaires.

Nous sommes actuellement :

- très préoccupés par les actions de certains en vue d'interdire la chasse en battue à cors et à cris et de fermer la chasse les dimanches et jours fériés ;
- particulièrement inquiets de la manière dont certains conseils cynégétiques sont traités lors de la non-réalisation de plans de tir et particulièrement lorsqu'ils sont assimilés à des délinquants et trainés devant le Tribunaux.
- choqués par certains Tribunaux qui interprètent à leur manière la loi d'indemnisation des dégâts de sangliers en responsabilisant les chasseurs pour les dégâts commis aux jardins et pelouses.

Services, formations, animations

D'autres services sont offerts par le RSHCB : la formation des chasseurs à l'examen théorique et pratique de chasse, à la Santé publique et l'Hygiène, le Brevet Grand Gibier, le Brevet Petit Gibier et complété du Brevet Traqueur.
C'est le RSHCB qui communique en temps réel les informations aux Conseils cynégétiques que nous réunissons régulièrement et que nous fédérons.
Le RSHCB offre également à ses membres la couverture d'assurance en responsabilité civile de la « Personne Formée « dans le cadre de la réglementation sur la santé publique et l'hygiène. Et, partie visible de l'iceberg, les membres reçoivent la revue de haute qualité Chasse & Nature. Enfin, nous animons le site internet www.chasse.be qui se veut être une source d'information permanente au service de tout un chacun.

Alors le RSHCB ne fait toujours rien ?

Si, après ce très bref résumé des actions du RSHCB vous n'êtes pas convaincus de notre détermination, nous vous suggérons d'accompagner nos représentants pendant une semaine pour vous rendre compte de toute l'énergie déployée que ce soit avec les acteurs politiques et administratifs ou au sein de nos bureaux situés à Bruxelles ou dans nos nouveaux locaux à Namur, Avenue Gouverneur Bovesse, 112.
Contrairement à la grande majorité d'autres associations largement subventionnées, nous ne bénéficions d'aucune aide financière de la Wallonie. Même si nos représentants sont tous bénévoles, nous avons besoin de votre cotisation pour mener à bien toutes nos actions (70 € pour le chasseur - 35 € pour un garde, un traqueur, ou un junior, 120 € pour le membre protecteur - ou bien marquez votre soutien par une cotisation de sympathisant de 10 € - sans la revue toutefois).

Notre énergie et notre détermination à défendre tous les modes éthiques de chasse sont fortes mais ne suffisent pas. Nous avons besoin de votre appui. Plus nous serons de membres, plus nous serons écoutés et respectés.

Merci de votre confiance.

RSHCB

PROMOTION D'ÉTÉ 2018 :

80 € pour l'affiliation au RSHCB donnant droit à la revue *Chasse & Nature* et à tous nos services de septembre 2018 à décembre 2019
Secrétariat :
Avenue Gouverneur Bovesse, 112/6
B 5100 Namur (Jambes)
Tél : 00 32 (0) 81 30 97 81
GSM : 00 32 (0) 479 37 65 65
Fax : 081/30 60 35
E-mail : info@rshcb.be
www.chasse.be

Pour fêter ses 35 ans, la maison

Pascal Collard

vous annonce DEUX GRANDES NOUVELLES

1 Le fils cadet, **Charles** qui après avoir terminé l'école d'armurerie de Liège et une formation d'un an chez le célèbre fabriquant anglais RIGBY, **rejoint la maison paternelle.**

2 La maison Collard, déjà bien connue pour la mise à conformités des armes, se perfectionne encore avec l'installation au sein de l'armurerie du tout nouveau **cinématir ST2** (unique au Bénélux en privé).

Tout chasseur se doit de bien tirer afin de ne pas blesser, cet impératif étant particulièrement critique en battue.

Les simulateurs plus vrais que nature.

Le simulateur de tir ST-2, aussi appelé Cinématir, adapté au tir de chasse. Le tireur se trouve à courte distance (3 à 5 m) d'un écran large de 6 à 8 mètres sur lequel sont projetées des images de synthèse représentant des animaux se déplaçant à différentes vitesses, à différentes distances et dans des directions variées. Le fond d'écran est une image de synthèse ou un environnement naturel; d'autres éléments peuvent y être ajoutés, par exemple un autre chasseur, des traqueurs ou un jalon

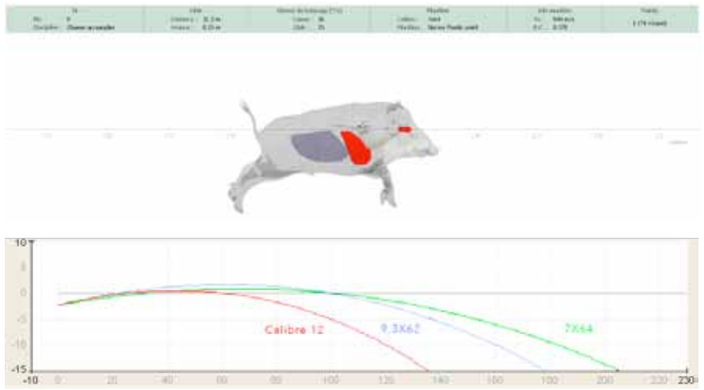

matérialisant l'angle de 30° avec la ligne des postes. Le tireur vise et tire au moyen d'une arme factice conformable à sa morphologie dont le canon porte une caméra gyroscopique (précise au centième de degré : 2 mm à 100 mètres) et dont la queue de détente est munie d'un capteur (précis au millième de seconde); caméra et capteur sont reliés à l'ordinateur. L'arme factice peut être remplacée par une arme personnelle qui sera équipée de la même manière; si elle peut recevoir une lunette de visée, celle-ci est utilisable à condition de ne pas dépasser le grossissement à 2½. On choisit dans le système les données balistiques concernant la munition choisie (calibre,marque,ogive, vitesse initiale, poids, …).

Une des originalités du simulateur est l'analyse détaillée qu'il fournit après le tir. Le simulateur peut aussi servir à l'entraînement au tir à balles sur cible fixe et au tir au fusil à canons lisses sur petit gibier et sur clays (skeet, trap, parcours de chasse, etc…). Dans cette configuration, il peut indiquer sur l'écran le point où il faut tirer pour donner l'avance correcte (croix se déplaçant devant le gibier).

Le simulateur fait acquérir au débutant les bonnes habitudes : bien viser, accompagner le gibier sans arrêter son mouvement et évaluer l'avance. Il est le seul système à intégrer la sécurité et la règle des 30°. Grâce à l'analyse fouillée du tir, il permet l'identification et la correction des erreurs de tireurs plus avancés et il entretient les habiletés acquises par les confirmés, une intersaison de 8 mois pouvant éroder celles-ci quelque peu.

CINEMATIR
SIMULATEUR DE CHASSE

CINEMATIR COLLARD
uniquement sur réservation au
tél. **016 / 47 17 16**

Installation pour des évènements privés sur devis.

W-E PORTES OUVERTES 8-9 SEPTEMBRE 2018

Trois initiales engagées pour la plaine

Notre asbl, plus particulièrement vouée à la gestion de la chasse en plaine, n'est qu'un parmi la cinquantaine de conseils, unités de gestion mises sur pied pour coordonner la chasse au niveau local en reprenant des territoires qui partagent une série de caractéristiques communes.

S'il est nécessaire d'adhérer à un conseil cynégétique pour chasser notamment les espèces lièvres, perdrix et cerf boisés, il n'en reste pas moins que ces asbl sont des lieux d'excellence pour coordonner la chasse sur de plus grandes superficies et mener avec leurs membres différentes actions en faveur de la conservation de la nature et de la bonne gestion de l'équilibre faune et flore.

Ces entités sont avant tout des espaces de discussion et de rencontre entre les membres des conseils et diverses associations ou représentant des secteurs forestiers, piscicole et agricole. **Cette dimension humaine est fondamentale dans leur fonctionnement.**

Réformées, en 2014 et 2015, les conseils cynégétiques sont soumis à un agrément de la région wallonne et sont de ce fait les interlocuteurs légitimes pour discuter des questions de chasse au sens le plus large.

Créé en 1993, le CCH met au cœur de son action la régulation des prédateurs et le soutien au maillage écologique dans la plaine hesbignone. Si la perdrix est l'emblème du conseil cynégétique, il a été mis sur pied par quelques passionnés de chasse au petit gibier en général.

Cet espace qui s'étend des confins du Brabant wallon, à la Meuse pour couvrir une très grande partie de la province de Liège est principalement vouée aux grandes cultures. Si cette terre fertile recèle parmi les meilleures terres de céréales et de betteraves, l'industrialisation des modes de production agricoles, le développement urbain et la conquête effrénée des promoteurs éoliens ont profondément modifié un biotope qui était il y a quelques années encore d'une richesse incroyable. Ces changements ne se sont pas fait du jour au lendemain mais c'est clairement la dernière génération qui peut attester de la chute vertigineuse du petit gibier alors que les progrès technologiques et les rendements agricoles ont explosés. Ce propos n'a pas pour but d'opposer deux mondes qui se côtoient et qui sont des alliés objectifs mais il faut bien admettre que cette diminution n'est qu'emblématique pour toute une série d'espèces inféodées à nos plaines - cadre de vie - et qui a un spectre bien plus large que le simple gibier. **C'est en soi déjà une bonne raison pour tout faire pour pérenniser la chasse.**

Notre association se bat aujourd'hui pour la préservation et la restaura-

© MKonne

© Misonne

tion de biotopes favorables au petit gibier principalement. Ces efforts consentis par les chasseurs profitent à toute la faune de plaine, des passereaux aux abeilles. C'est en cela que la biodiversité peut regagner du terrain et que les chasseurs sont des acteurs de premier plan grâce leur engagement.

Ce souci de conservation de la nature dans une perspective durable où diverses activités doivent coexister est trop souvent méconnu. **Sachez que ce sont généralement les chasseurs qui sont à l'origine de la mise en place de la grande majorité des aménagements faunistiques.**

Ce travail de longue haleine est mené par la Commission Amélioration des Biotopes. Elle regroupe des membres du CCH et est sous la direction d'un agriculteur-chasseur particulièrement bien placé pour juger des contraintes propres à son métier de base et à ce qu'il est raisonnable mais nécessaire d'entreprendre pour soutenir la vie dans nos campagnes. Ces dernières années, elle a aussi entrepris de réunir de nombreux intervenants pour élargir le débat et susciter une prise de conscience face à cette situation.

Quel sont les priorités du CCH ?

Durant les précédentes éditions, nous avons eu l'occasion de présenter les problèmes auxquels nous sommes confrontés, puis aux diagnostics et solutions à apporter pour remédier aux problèmes de disparition de la faune particulièrement en plaine.

S'apitoyer sur la disparition de la perdrix, du lièvre ou du faisan n'est souvent perçu que comme le problème du chasseur, lorsque la société ne le condamne d'ailleurs pas pour cette qualité première.

Se rendre compte que ces espèce gibier, tout comme le bruant proyer - emblème des environnementalistes - inféodé à nos cultures céréalières, sont à percevoir comme des indicateurs avancés de la préservation de notre environnement. **Qui a encore vu, récemment, une fourmilière entre deux champs ?**

Force est de constater que le monde agricole qui a la main sur la terre et donc le premier niveau de la chaine alimentaire d'une multitude d'espèces n'est pas toujours le meilleur des partenaires. Pourtant il s'agite avec véhémence dès que les lapins sont trop nombreux ou que les sangliers font sentir leur présence. Souvent nous tendons la main mais rarement elle est saisie.

Nous ne voudrions jeter l'opprobre sur ceux dont c'est le métier mais bien pouvoir discuter avec un autre regard que celui du simple rendement financier. Heureusement la société change et on voit fleurir çà et là de très nombreuses initiatives d'une autre approche. Que ce soit des cultures biologiques, de la permaculture, de l'agroforesterie ou encore des cultures raisonnées, le consommateur final veut autre chose : de l'authentique, du local et comprendre. In fine, c'est lui qui aura raison.

© Phodel

Face à l'absence de réactions du monde politique qui ne veut prendre trop de risques et un monde agricole où les mentalités ne changent pas aussi vite, le CCH a pris les devants et décidé d'apporter, à sa mesure, des solutions concrètes. Nous intervenons pour :

- La création ou réhabilitation de mares ;
- L'installation d'ilots de nidification ou l'implantations d'arbustes « bouchons » ;
- L'installation de « mille feuilles » ;
- La plantation de haies vives entre les champs et l'entretien de celle-ci ;
- Le maintien de parcelles non récoltées ;
- La promotion de mesures agro-environnementales ;
- Promouvoir l'adaptation des primes pour les mesures agro-environnementales, à l'évolution des revenus de certaines cultures agricoles performantes.

Nous encourageons, par un soutien financier, les membres du conseil et indirectement les agriculteurs avec qui ils coopèrent à réaliser toute une série d'aménagements qui participent au maillage vert de la plaine.

L'antispécisme, nouvel avatar

Ces dernières années, de nombreuses associations, sensibles à la cause animale et largement subsidiées par les pouvoirs publics ont vu le jour. Des directives et règlements lourds sont aussi une charge qui ne permet pas de pouvoir agir comme il se devrait. Il convient de pouvoir réguler pour revenir à un équilibre tolérable et supportable pour que les espèces puissent coexister et se reproduire normalement. Le non interventionnisme prôné par certains condamnerait immanquablement certaines espèces. Il est des endroits où les niveaux de population sont tombés sous des seuils plus qu'alarmants mais qui n'émeuvent que les chasseurs.

© Misonne

Des mécanismes légaux débouchant sur une contribution financière supportée par l'Europe et la région existent. Il s'agit des **Mesure Agro-Environnementales.** Ce sont des outils bien pratiques qui avaient pour but de créer par et avec les agriculteurs des bandes aménagées au sein même de l'espace cultural. Malheureusement elles souffrent d'un manque de financement chronique et de contraintes administratives qui en rebutent plus d'un. Les grandes terres de betteraves, font dorénavant place aux immenses cultures de pommes de terre, le colza et le maïs se sont répandus bien au sud de la Meuse jusqu'aux confins de l'Ardenne. Les agriculteurs n'hésitent pas à s'organiser entre voisin de telle manière que certaines parcelles dépassent allègrement les 50 hectares. Malgré des couverts hivernaux obligatoires mais encore pulvérisés ou broyés avec les désastreux résultats que l'on connait, nos champs laissent trop souvent le spectacle d'une morne plaine lorsque vient l'automne.

Au niveau du CCH, nous avons développé des mélanges de semences prêts à l'emploi afin de faciliter le travail de l'agriculteur partenaire. Ils ont pour but d'apporter couvert et compléments de nourriture. Des bandes non récoltées peuvent également être conservées durant une partie de l'hiver avec l'accord des agriculteurs.

© Misonne

Le Conseil Cynégétique de Hesbaye en 2018?

Ce sont plus de 233 membres qui représentent 277 territoires de chasse répartis en 6 secteurs. Ensemble, ils totalisent plus de 62.000 hectares qui partagent ces différents efforts. Pour 72% il s'agit de plaines ouvertes mais il y a aussi près de 6.000 hectares de bois, vergers, pépinières étangs et marais. Cela en fait un biotope riche qui s'étend de Namur à la frontière Néerlandaise et de la Meuse au Sud jusqu'aux confins Nord-Est qui rejoignent la Flandre. Sa diversité de territoires en fait un lieu d'accueil pour une faune mixte, tant petit que grand gibier, chevreuils et sangliers principalement. Mais aussi de nombreux passereaux qui en hiver profiter des aménagements spécifiques.

Si vous souhaitez découvrir la chasse ou vous engager pour retrouver nature authentique alors n'hésitez pas !

Le conseil cynégétique vous permet de partager des ressources et de porter collectivement vos efforts pour une chasse durable à partager avec les générations futures. Tout au long de l'année vous vous occuperez de votre territoire, vous le gérerez et y porterez soins et attention. Le CCH vous aidera à vous équiper en matériel d'aménagement : *miradors, kits de régulations, pièges, nourrissoirs, etc.*

Devenir membre du CCH est très simple. Vous en faites la demande, vous transmettez un plan de votre territoire et vous vous acquittez d'une cotisation annuelle de 25 cents d'euro / ha (minimum 40,00 €). Renseignements sur www.cchesbaye.be/3informations.html

Tout comme l'homme s'est adapté, la chasse sait concilier tradition et modernité. Le conseil cynégétique s'est doté d'une plateforme informatique sécurisée, le Cynégéweb qui fait de plus en plus d'émules, pour communiquer et coordonner au mieux et plus facilement ses actions. De plus le site internet du CCH est aussi une vitrine permanente ouverte à tous : **www.cchesbaye.be**

Toutes les informations pratiques concernant le fonctionnement ou l'adhésion au Conseil Cynégétique de Hesbaye peuvent être obtenues auprès de son siège social :

Rue de Mouhin, 51
à 4300 Waremme
Tel 0496/23.81.87
www.cchesbaye.be

secretariat@cchesbaye.be ou durant ce week-end sur le stand du CCH.

Charles Wauters
Vice-Président

Rodolphe de Changy
Président

© Misonne

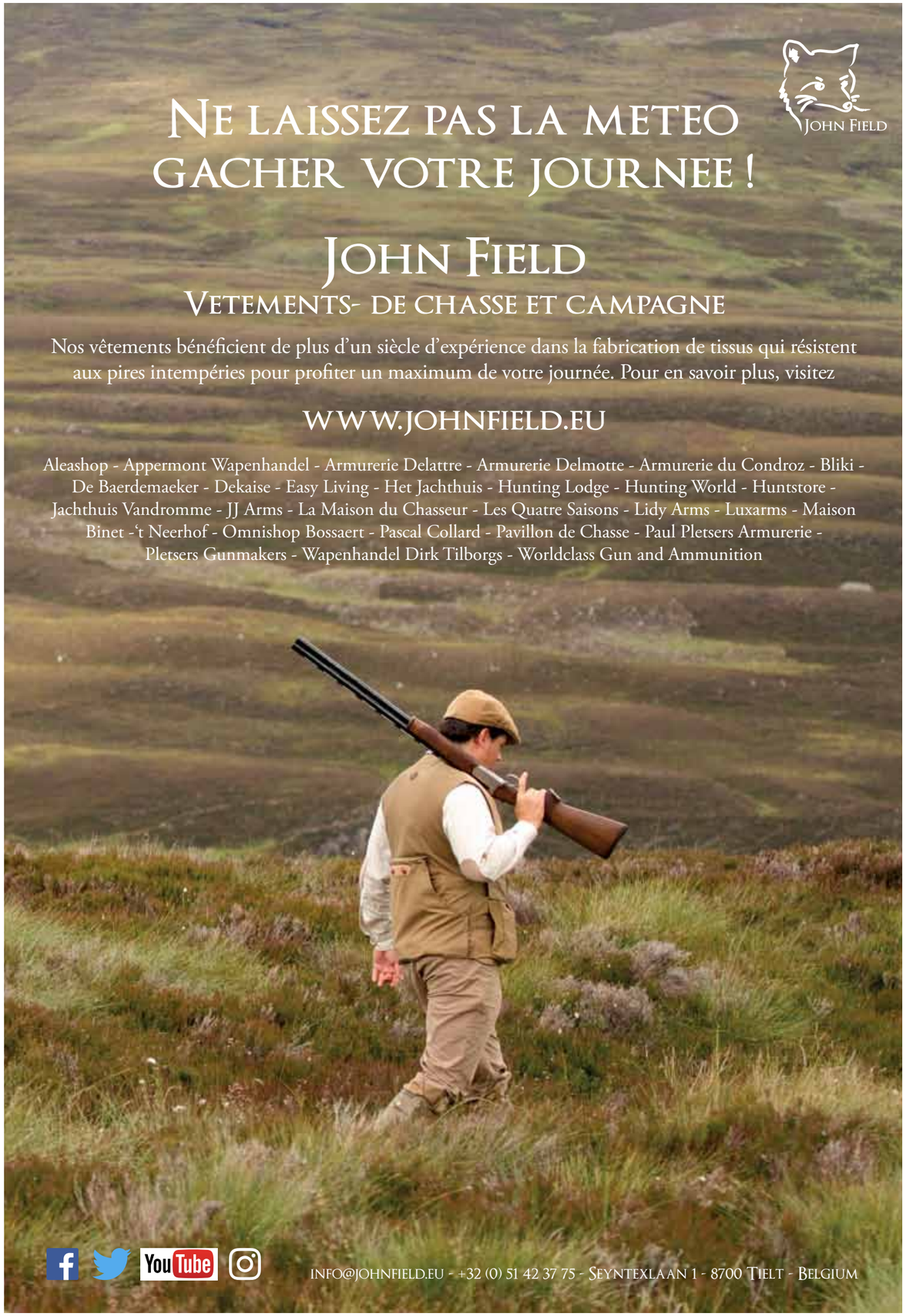

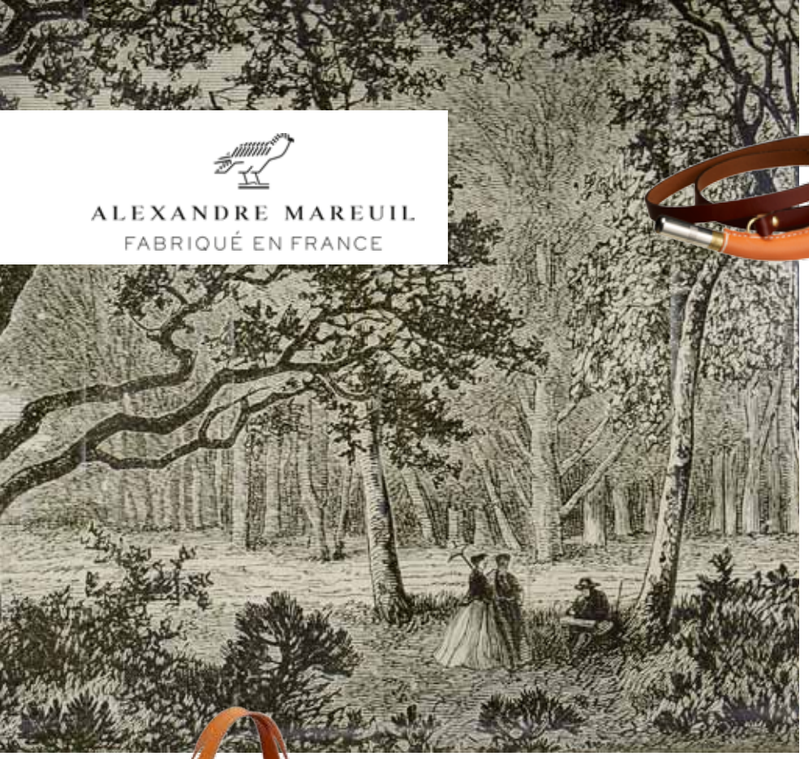

Fondée en 1972, Alexandre Mareuil, entreprise du patrimoine vivant a connu de nombreux bouleversements depuis la reprise par la famille Van Robais en 2006.

Très attaché à l'ADN d'origine, l'entreprise a dû s'adapter au marché de la chasse de plus en plus concurrentiel, et au déclin du nombre de chasseurs dans le monde en général. Fabriquant l'intégralité des modèles dans ses ateliers bordelais, le choix a vite était fait de diversifier l'activité vers la maroquinerie et vers les produits autour du vin. Le tout en conservant la qualité des fabrications et une selection toujours plus exigente des matières premières.

Afin de faire connaitre ces nouveaux produits et ces nouvelles gammes, la société s'est appuyé sur un réseau de revendeurs présents dans le monde entier, mais également en ouvrant deux flagships, l'un en France, Rue Vignon près de la Madeleine, et l'autre a Bruxelles, Rue de Namur.

Ainsi depuis 2010 l'activité de la société a été bouleversée :

Alors que la chasse représentait 90% de l'activité elle n'en représente plus que 40%, majoritairement en Europe, avec des gammes plus colorées, plus techniques aussi car le chasseur est en quête perpétuelle d'élégance, mais aussi de technicité dans son équipement.

La maroquinerie a connu un très bel essor grâce à l'appétence des pays asiatiques pour les produits « Made in France ». Elle représente donc 30% de l'activité de la société, majoritairement en zone Asie. Les best Sellers sont les modèles directement inspirés de la chasse, qui donne à la marque une réelle légitimité sur ce marché. Le bestseller est ainsi le «Violette» qui n'est autre que la cartouchière revisitée et feminisée.

Enfin le milieu viticole, via les négociants ou les propriétés du bordelais représente à date une part non négligeable de l'activité, puisqu' 'elle représente également 20% des ventes avec des produits créés exclusivement pour chaque client.

Enfin depuis 2 ans la marque créée des partenariats, ou des « collabs » comme certains l'appelle avec des marques de renom telles que Agnes B. pour la maroquinerie, Mercedes pour le Classe G « Paul Bocuse » pour encore des entreprises souhaitant offrir des présents à leurs clients.

En résumé, c'est bien un bouleversement de son activité que la marque opère depuis quelques années et qui a radicalement fait évoluer ses réseaux de distribution. C'est ainsi qu'Alexandre Mareuil a décidé de ne pas conserver son magasin Bruxellois pour se concentrer sur des réseaux plus spécialisés dans chacun de ses domaines : les armuriers pour la chasse, les grands magasins pour la maroquinerie et les cavistes pour les gammes vin. Le tout relayé par le site internet.

Membre de l'ABUCS, plus que conduire un chien

En saison de chasse, si les conducteurs ne savent parfois plus où donner de la tête au point de ne plus chasser pour certains, le reste de l'année donne à ceux qui le désirent la possibilité de s'investir autrement dans la recherche. Tous les conducteurs actifs et convaincus se rendent très vite compte « qu'ils ne pourront jamais retrouver tous les gibiers seuls » (c'est une image !) et que le côté éthique de la recherche prend vite le pas sur le « score » et les sensations fortes. D'autre part, lorsqu'on évolue au sein de l'ABUCS, on y côtoie de nombreuses années d'expérience tant sur le terrain que dans l'éducation du chien. Si les conducteurs sont souvent des individualistes dotés de fortes personnalités, caractère nécessaire à la pratique de la recherche où il faut souvent gérer les échecs, affronter les critiques et, heureusement, partager des moment de joie intense seul avec son chien, ils sont, au fond, tous convaincus du besoin de partager leur savoir-faire. Dans un tel contexte, il est parfois difficile d'éviter les incompréhensions.

Toujours est-il que l'association se doit de promouvoir la recherche et partager son savoir-faire. C'est pourquoi, chaque année, l'ABUCS organise au printemps un stage de formation de deux jours, ouvert à tous. Les sujets qui y sont abordés sont très variés et évoquent tous les domaines de la recherche :

- Les chiens, leur choix, l'éducation du chiot ;
- L'équipement du conducteur et de son chien ;
- La pose à l'aide de semelles traceuses et, le lendemain, la lecture de celle-ci avec un jeune chien ;
- Le travail des chiens des participants et leur attitude face à la simulation d'une charge de gibier précédée d'un court pistage ;
- Tous les aspects pratiques de la recherche ;
- Des notions de balistique lésionnelle avec tir réel sur une carcasse de sanglier ;
- Des ateliers très réalistes sur les indices de blessure ;
- L'aspect légal de la recherche ;
- Des cours de premiers secours pour homme et chien ;
- Le cursus complet du conducteur agréé ;
- D'autres sujets plus spécifiques sont abordés à la demande des participants.

Le style de ce stage se veut le moins scolaire possible. Souvent, plusieurs conducteurs se partagent la parole et, là aussi, ce sont de nombreuses années de recherche et d'éducation de chiots qui parlent. Ce stage est le passage obligé pour les candidats conducteurs et un plus pour tous chasseurs ou cynophiles.

Bien entendu, lors de ce stage, est évoquée la participation au fameux « TA » (test d'aptitude) ouvert à tout jeune chien à partir de un an. Ce test vise à évaluer les aptitudes d'un équipage à la recherche du grand gibier blessé. L'épreuve se déroule deux fois par an (au printemps et en septembre). Les jeunes chiens qui sont engagés devront tout d'abord démontrer qu'ils ne craignent pas les coups de feu. Ensuite, un exercice de quête leur permettra de découvrir les indices d'une blessure simulée et de démarrer une piste d'environ un kilomètre, posée à l'aide de semelles traceuses équipées de pattes de sanglier. Cette piste, vieille de 24 heures et située en forêt giboyeuse, comporte trois angles droits ainsi que trois simulations de reposées. Le chien pourra être remis sur la piste trois fois par les juges. Après cette redoutable épreuve, on évaluera l'attitude du jeune chien face à un sanglier pendulaire très réaliste, pour terminer par un exercice de dépose où le chien doit rester calme en forêt en l'absence de son maitre afin de démontrer son équilibre mental. Seules la peur du coup de feu et les 3 sorties de la piste seront éliminatoires.

Depuis peu, les juges de l'ABUCS ainsi que le règlement du fameux TA ont été reconnus par l'URCSH, instance officielle cynologique belge.

Objectif ambitieux de réussir ce test, je ne le crois pas. Mais la préparation sérieuse d'un chiot bien choisi, le partage, encore une fois, de l'expérience de nos anciens et une détermination de continuer malgré les échecs, permettent à l'ABUCS de proposer aux chasseurs les services d'équipages crédibles. Cette politique que certains qualifieront d'élitiste est la seule attitude responsable dans un monde où la chasse et le bien-être animal vont devoir cohabiter. L'avenir de la chasse en dépend et on ne peut plus transiger avec le sort des animaux perdus ou blessés. Un conducteur expérimenté et un chien hautement qualifié sont nos seuls atouts face aux aléas des tirs de chasse. Si ce n'est des conditions de tir elles-mêmes, la responsabilisation des chasseurs et leur préparation au tir comme le propose notamment notre Saint-Hubert Club avec son simulateur de tir, sont les bases d'une chasse en pleine mutation.

Vous imaginez le travail que représente la préparation de ce stage et des tests d'aptitudes avec, parfois, dix chiens au catalogue. Il faut trouver des territoires de chasse pour nous accueillir, y effectuer des reconnaissances, la préparation et la pose des pistes avec, au préalable, la récolte et le stockage des peaux et des pattes, gérer l'épreuve en elle-même tant au niveau administratif que logistique, avec parfois un très faible taux de réussite. C'est là une rude épreuve pour le moral des convaincus. Mais, par la suite, les échos du terrain et les résultats statistiques eux-mêmes nous confortent. Tous, après quelques années, nous encouragent à maintenir la barre haute.

L'ABUCS est certainement une association à découvrir et à encourager pour tout chasseur responsable. Si on ne devient pas conducteur chevronné en quelques années, les portes de l'association sont ouvertes. Le parcours est long et se veut difficile, mais on n'endosse pas la responsabilité de la souffrance et de la perte d'animaux sans une préparation valable au nom d'une association reconnue. On n'entre pas dans l'ABUCS comme dans une société de chasse mais on y devient un conducteur convaincu au service de tous les chasseurs.

Pascal Emond
Pour l'ABUCS

A.B.U.C.S.
LISTE CONDUCTEURS 2018

CENTRAL D'APPEL: 0800 11 136

ANDRE François	061 50 18 20	0476 51 19 33
BAR Martial	04 336 20 82	0472 72 64 35
BAUFAY Luc	071 71 26 65	0475 32 43 23
BEGINNE Catherine	067 55 36 16	0496 55 18 97
BONHOMME Richard		0495 23 61 14
BOTTERMAN Jean-Louis	084 45 59 03	0479 74 20 96
BOUCHAT Jacques	071 72 73 14	0479 76 38 39
BOUDART Jean-Louis	019 56 76 53	0478 59 95 53
BOUILLON Pierre-Olivier		0474 73 75 95
BROECKX Hans		0478 46 29 54
CARIS Roxane	084 32 24 94	0472 74 26 61
COLLIGNON Tanguy		0473 29 82 44
DEHOUX Nicolas		0479 47 63 47
DHUY Christophe		0494 73 24 11
DOZOT Bernard	083 69 96 36	0477 28 94 57
DUMONT Philippe		0475 27 06 39
DUVIVIER Bernard		0477 41 54 94
DUVIVIER Laurent		0475 51 98 22
EMOND Pascal	061 31 11 42	0479 63 50 50
EMOND Marielle		0487 69 87 80
EYSCHEN Marc	00 352 92 01 64	00 352 621 37 92 00
FRANCHIMONT Jean-Pierre	04 369 30 03	0473 38 49 59
FRERE Jonas		0473 89 33 85
GIGOT Alain		0474 86 73 78
GILLET Olivier		0495 23 60 68
GODEAU Pierre	061 25 51 92	0477 91 43 38
GODFROID Pierre	084 32 24 94	0475 71 59 86
GOFFETTE Julien		0497 51 73 22
GREGOIRE Cyrille		0477 42 03 20
HANREZ David		0498 43 27 24
HEIDERSCHEID Laurent		00352 621 26 94 02
HIVER Erick	0033 3 24 42 28 01	0033 6 18 424968
HUART Marc	060 37 75 23	0496 07 04 17
HUBERT Claude	0033 3 24 29 53 33	0033 6 07 80 47 47
HUBERT Denis	0033 3 24 29 04 34	0033 6 30 75 19 10
JACOBS van MERLEN Xavier		0476 22 78 97
JEURISSEN Sven	0031 653 710 327	0471 22 82 23
KIEFFER Sébastien		0475 56 37 66
LAFLEUR Jean	080 32 97 69	0495 32 75 43
LANGOHR Norbert	087 55 72 68	0472 47 17 33
LATOUR Jean Marie	04 365 70 74	0475 67 91 17
LIEFFRING Olivier		0498 86 21 15
MARCHAL Denis	063 38 79 21	0472 52 82 10
NOËL Maurice	087 22 73 48	0495 23 32 65
POCHET Thierry		0495 30 01 70
SEYLL René	063 60 04 08	0494 93 44 96
THIERY Frédéric	063 67 77 38	0495 22 21 49
VAN DAM Robert		00 352 621 54 47 80
VAN DEN BORRE Omer	054 41 00 77	0494 98 70 29
VANDENPUT Fernand	063 57 91 95	0473 70 54 92
VANDER STOCKT Yann		0496 02 82 24
VANDERBORGHT Robert	081 58 94 32	0475 37 15 45
VANDEVENNE Véronique		0494 38 54 13
WANSART Jean-Marc	086 36 76 81	0475 25 13 77
ZOENEN Patrick		00352 621 35 2146
VANDEVENNE Véronique		0494 38 54 13
WANSART Jean-Marc	086 36 76 81	0475 25 13 77
ZOENEN Patrick		00352 621 35 21 46

Code d'honneur du conducteur de chien de sang agréé de l'ABUCS.

1. Le but premier du conducteur est de rechercher l'animal blessé. Il mettra en œuvre tout son savoir-faire pour le retrouver dans les plus brefs délais avec persévérance. S'il vit encore, il l'achèvera pour lui éviter toute autre souffrance inutile même s'il s'agit d'un gibier prohibé (la responsabilité incombera alors au chasseur).

2. La bonne entente est de règle entre les conducteurs au sein de l'ABUCS.

   a. Aucun esprit de compétition entre conducteurs ne pourra ternir les relations humaines au sein de l'association.

   b. Aucun jugement de valeur ne pourra être émis publiquement à l'encontre d'un conducteur agréé.

3. Toute remarque doit rester constructive. Le cas échéant, elle sera toujours adressée uniquement au président de l'association par voie écrite. La requête sera mise à l'ordre du jour du CA le plus proche.

4. Tout conducteur doit être titulaire et porteur du permis de chasse valide. En cas de condamnation pour délit de chasse, l'AGO statuera sur l'opportunité de garder ou non ce conducteur au sein de l'ABUCS.

5. Avant de débuter toute recherche, le conducteur s'engage :

   a. A coopérer avec le responsable de la chasse concernée ou avec son représentant. Il lui rappelle l'importance d'avertir préalablement les voisins de chasse de la possibilité d'une recherche ou d'une poursuite d'un gibier sur leur territoire.

   b. A prendre toutes les mesures de sécurité afin de limiter au maximum le risque d'accident. Il imposera ses exigences en matière de sécurité afin de protéger au mieux son équipage.

6. Le conducteur doit fournir dans les délais et sous les formes prévus les résultats de l'ensemble de ses interventions en matière de recherche (réussite, échec et contrôle de tir).

7. Tout conducteur s'engage à diriger toute demande de recherche prioritairement vers un autre conducteur agréé ABUCS:

   - lorsque ce dernier ne peut l'honorer.
   - lorsqu'il accepte une demande émanant de la centrale et qu'ensuite pour une raison quelconque il ne peut l'honorer.
   - lors d'un relais si, pour une raison quelconque lui-même ou son chien se montre défaillant alors que l'animal blessé est selon lui susceptible d'être retrouvé.

8. Toute recherche doit rester une action bénévole.

   - Le conducteur ne peut demander un quelconque défraiement avant ou après la recherche.
   - Il peut accepter d'être défrayé par le chasseur demandeur, si celui-ci le désire.

9. Tout conducteur s'engage à respecter au mieux ses disponibilités signalées à la centrale et mettra tout en œuvre pour coopérer au mieux avec cette dernière tant pour les contrôles de tir que pour les recherches avérées.

10. Tout conducteur s'engage à transmettre son savoir en matière de recherche notamment en accompagnant les conducteurs débutants.

11. Tout conducteur s'engage à avoir un comportement exemplaire tant en action de chasse qu'en réunions publiques. Il plaidera toujours pour une chasse plus éthique. Notamment en veillant à rendre les honneurs au gibier retrouvé en :

    - Déposant la brisée «de possession» sur le corps à la naissance de l'épaule
    - Présentant «la brisée de tir» au chasseur si ce dernier l'accompagne.
    - Fixant une brisée au collier du chien.

ARMURERIE SERGE DELMOTTE

NATURE - CHASSE - TIR

ARMES - MUNITIONS - OPTIQUE - VETEMENTS - CHAUSSURES - COUTELLERIE - ACCESSOIRES

Pour mieux vous servir, nous faisons confiance aux meilleures marques :

ARMES À FEU : BROWNING - WINCHESTER - MIROKU - BERETTA - FABARM - BLASER - MAUSER - STEYR - SAUER - FAIR - CZ - MARLIN - REMINGTON - SIG - SMITH & WESSON - BAIKAL - RUGER -SAVAGE - TIKKA - SAKO

ARMES À AIR : DIANA - WEIHRAUCH -GAMO - NORICA - CROSSMAN - DAYSTATE - EVANIX - KALIBRGUN - FX - HATSAN - UMAREX

OPTIQUE : SWAROVSKI - ZEISS - MEOPTA - MINOX - VIXEN - BUSCHNELL - HAWKE - AIMPOINT - NIKKO STIRLING - BAUER - KITE - STEINER

MUNITIONS : WINCHESTER - REMINGTON - RWS - GECO - NORMA - SELLIER BELLOT - FIOCCHI - RC - MARYARM - GAMEBORE - PRVI PARTISAN - BROWNING

CHAUSSURES : LE CHAMEAU - CRISPI

VÊTEMENTS BROWNING - SOMLYS - SIOEN - UNIVERS - SEELAND - HARKILA - DEER HUNTER - STAGUNT

à votre service depuis 35 ans

ARMURERIE SERGE DELMOTTE
178, Ch. de Tirlemont 4500 Wanze (Huy)
T. 085 23 25 95

www.armurerie-delmotte.be

L'Association des piégeurs autorisés de Wallonie (APAW) fête ses cinq années d'existence.

Fin 2012, les statuts de l'APAW sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Mons et sont publiés au M.B. le 31.12.2012.

L'asbl est ainsi enregistrée sous le n° d'entreprise : 0508.526.062.

Afin de s'adjoindre des partenaires dans cette aventure, un appel est lancé auprès des principales associations de chasseurs, de gardes champêtres particuliers, de piégeurs et de gestion de la nature tant en Wallonie qu'en France.

Outre la cheville ouvrière à la base de l'initiative, seront finalement membres fondateurs de l'a.s.b.l., l'aile wallonne du Royal Saint Hubert Club (RSHCB -Belgique), l'a.s.b.l. Faune et Biotopes (Belgique), l'Union Nationale des piégeurs agréés de France (UNAPAF - France) et l'Association des piégeurs agréés du Nord et des gardes assermentés (APANGA - France).

Au sens le plus large de ces termes et dans le cadre de la législation en vigueur, l'association a pour objet de :

- participer à la régulation des animaux de la faune sauvage.
- contribuer à la protection, à l'étude, à la gestion et à la conservation de la nature, de la flore, de la faune et des biotopes.
- veiller à la protection des biens, des personnes, à l'intérêt de la santé et de la sécurité publique.
- contribuer à l'étude de la faune sauvage et à la collecte des données en partenariat avec toutes les structures administratives, professionnelles ou associatives qui ont à connaître la gestion des espèces.
- former ses membres et toute personne intéressée sur la pratique, l'éthique et la législation concernant la gestion des espèces.
- apporter une aide technique, administrative à ses membres.
- informer ses membres des évolutions juridiques et techniques liées à la pratique du piégeage.
- mener des actions d'information sur le piégeage vis-à-vis de ses membres, des pouvoirs publics et des populations.
- collaborer avec des associations poursuivant des objectifs similaires, complémentaires, voire identiques dans toutes les régions de Belgique où à l'étranger.
- obtenir auprès des professionnels des tarifs préférentiels pour la fourniture à ses membres de pièges ou de matériels divers.
- se porter partie civile à toutes procédures ayant trait au piégeage.
- représenter l'avis des piégeurs au niveau des pouvoirs publics.
- promouvoir les actes de piégeages légaux.

Pratiquement depuis 2013, 10 sessions de formation ont été organisées en Wallonie, à Braine-le-Comte (Hainaut), Libramont (Luxembourg), Namur et Oteppe (Liège) et au total 257 candidats ont obtenu un brevet de piégeur wallon délivré par l'APAW.

La majorité des personnes formées étaient issues du milieu de la chasse : chasseurs, gardes champêtres particuliers, traqueurs mais nous avons eu aussi des éleveurs de volaille, des particuliers, des étudiants, … Nos cours sont donc accessibles à toutes les générations, femmes ou hommes, âgés de 14 à plus de 77 ans…

Ce brevet apporte à son titulaire, l'assurance d'avoir été correctement formé sur la législation wallonne en matière de piégeage, sur les différents types de pièges, sur les espèces autorisées ou pas au piégeage, sur les techniques modernes de piégeage, sur les zoonoses, sur les précautions à utiliser lors des manipulations, …

Deux niveaux sont proposés : le niveau de base de 24 heures de formation et un niveau complémentaire de 16 heures de formation. Ces formations sont d'une part théoriques, largement commentées et complétées par des exposés, des partages d'expérience et d'autre part, elles sont aussi pratiques (manipulation des pièges, fabrications de collets et lacets, exercices sur le terrain).

Pour les formations, souvent réparties sur 3 weekends, nous disposons d'un réseau d'une dizaine moniteurs aguerris mais nous faisons aussi appel à des experts venant de la DGO3 du SPW, de France et à des piégeurs professionnels.

En fin de formation nous demandons aux personnes formées d'évaluer certains critères de façon anonyme.

Ci-dessous, les résultats moyens obtenus en 5 ans de formation :

- Coût des formations : 82 % de très satisfaits et 18 % d'assez satisfaits ;
- Déroulement des formations : 87 % de très satisfait et 13 % d'assez satisfaits ;
- Contenu des formations : 87 % de très satisfaits et 13 % d'assez satisfaits ;
- Ecoute des formateurs : 91 % de très satisfaits et 9 % d'assez satisfaits ;
- Qualité de l'accueil : 96 % de très satisfaits et 4 % d'assez satisfaits ;
- Ponctualité et organisation générale : 87 % de très satisfaits et 13 % d'assez satisfaits.

Ces résultats nous encouragent bien évidemment à continuer et à viser à encore mieux l'amélioration de nos cours.

Pour savoir quand et où nos prochaines formations se dérouleront en 2019, n'hésitez pas à jeter un œil sur notre site Internet : www.apaw.be ou sur notre page Facebook : https://www.facebook.com/apaw.be/

En savoir plus :

Nous participons régulièrement à différentes foires et expositions et nous y plaçons un sentier de piégeage didactique ainsi qu'un stand d'information destiné au public.

Dans ce cadre, nous sommes présents aux Journées de la Chasse où nous vous attendons sur notre stand situé dans le parc du château en face de la ferme d'Oudoumont.

A la demande des Conseils cynégétiques, nous intervenons fréquemment pour présenter l'évolution du piégeage en Région wallonne.

Notre réseau étendu de piégeurs formés nous permet également de répondre à certaines demandes d'interventions auprès de particuliers pour des soucis liés principalement aux dégâts de fouine ou aux déprédations dues aux renards.

Cette saison nous avons eu la joie d'organiser notre premier recyclage à destination de nos anciens et le partage des informations était au rendez-vous.

Charles du Bois d'Enghien
Administrateur-fondateur
et secrétaire de l'APAW
charles@apaw.be
0493/761.387

Les Journées de la Chasse

NATURE - TERROIR

Le Comité Organisateur
a le plaisir de vous convier au

Dîner des «Journées de la Chasse»

qui se tiendra le samedi 18 août 2018 à 19h
à la Ferme du Château d'Oudoumont

55 euros/couvert (vin compris)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE à verser anticipativement au compte
IBAN BE93 7320 2518 2867 (CREGBEBB) avec la mention
«Dîner de gala JDC - Nom - Prénom - Nbre de couverts»

RENSEIGNEMENTS ET **RÉSERVATIONS** SOUHAITÉES POUR LE **13 AOÛT AU PLUS TARD**
info@journeedelachasse.be - 0477 727 964

La chasse à l'arc
en Wallonie

Fédération Wallonne des Chasseurs à l'Arc
Rue de Tricointe 39, 5530 Yvoir(B)
Tél.:+32 (0)475 51 98 22 - info@fwca.be - www.fwca.be

Depuis plus de 15 ans, la Fédération Wallonne des chasseurs à l'arc œuvre pour la reconnaissance de ce mode de chasse en Région Wallonne. En 1999, Le Conseil supérieur Wallon de la chasse, sous la présidence de M. François Francis, avait approuvé la reconnaissance de l'arc comme arme de chasse à tir. En 2005 déjà, lors des travaux préparatoires du plan quinquennal, un projet d'arrêté sur la réglementation de la pratique de la chasse à l'arc avait été déposé et approuvé en première lecture au gouvernement, et fut retiré du programme pour la deuxième lecture. Et pourtant, tant aujourd'hui qu'hier, dans les lois comme dans les diverses règlementations en la matière, rien ne s'oppose à sa légalisation effective, la circulaire du Benelux M96/M98 précise autorisable la pratique de la chasse à l'arc en Région Wallonne, seul lui manque encore un arrêté d'exécution règlementant le cadre de sa pratique. Depuis ces 15 dernières années, nous n'avons cessé de conscientiser le monde politique, celui de la chasse dont nous faisons partie intégrante, celui des non-chasseurs, aux rôles que la chasse à l'arc peut encore remplir aujourd'hui au 21ème siècle et aux solutions alternatives qu'elle est en mesure d'apporter compte tenu de ses spécificités. L'année charnière 2014 releva un travail de présentation et de sensibilisation politique. Chaque parti politique (Ecolo, PS, PRL, CDH, FDF) a répondu positivement à notre demande! Le sujet chasse à l'arc a fait l'unanimité lors des divers colloques de rencontre, M. Lutgen lui-même a reconnu qu'une avancée avait été faite dans la mentalité du monde des non chasseurs. Le parti Ecolo a revendiqué une légalisation rapide. Aujourd'hui, à l'initiative de questions posées au gouvernement par plusieurs parlementaires d'obédience politique diverses sur le projet de légalisation effective du mode de chasse à l'arc, on nous demande d'apporter une preuve du soutien effectif des différentes associations de chasse de la Région Wallonne à ce projet.

En 2016, l'appréhension de l'administration vis à vis de la chasse à l'arc en Wallonie a changé, reconnaissant finalement que rien ne s'opposait à cette pratique pour autant que celle-ci soit exercée en conformité avec la loi...

Notre charte d'éthique,

- **Par son adhésion à la FWCA, tout membre s'engage à respecter les règles instituées par la présente charte outre à respecter les lois, règlements et/ou décrets relatifs à la chasse.**
- **Il respectera la faune et la flore à l'occasion de tout acte de chasse.**

Lorsqu'il décidera de prélever un animal, il le fera de façon raisonnée en fonction du territoire sur lequel il exerce sa passion.

Pour son acte de chasse, il n'utilisera qu'un arc adapté et une flèche munie d'une pointe ou une lame adaptée à l'animal qu'il entend prélever, ainsi

- l'armement et le maintien de l'arc en position armée ne le seront qu'à la seule force de l'archer,
- son arc sera à son allonge d'une puissance égale ou supérieure à 35 livres
- sera repris sur toutes ses flèches, le numéro de son permis de chasse et ce, de manière indélébile. Ses flèches seront équipées de pointes de chasse, y compris les pointes démontables, sont interdirent les pointes de tir sur cibles, les pointes à tranchant unique ou équipées de dispositifs toxiques ou d'explosifs. Toutefois lorsque l'animal à prélever relève de la catégorie du petit gibier à plumes en vol, seront uniquement autorisées les flèches équipées d'un empennage dont la plus grande largeur sans déformation est supérieure à 6 cm, les pointes de chasse à lames pour avec tranchant étant interdites.
- lorsque sa flèche sera munie d'une pointe à tranchant, son tir ne sera que fichant
- il ne décochera sa flèche que lorsqu'il sera certain qu'elle sera létale à très brève échéance.

Bien que non réglementée, la chasse à l'arc au gros gibier en région wallonne est donc légale et peut être pratiquée par tout chasseur aux mêmes conditions que pour la chasse à l'arme à feu, soit:

1. Etre en ordre d'assurance
2. Etre en possession d'un permis de chasse valide pour l'année cynégétique en cours
3. Etre autorisé à chasser sur un territoire de chasse légal

En tant que Fédération, nous pensons que la chasse à l'arc a certainement sa place dans la gestion moderne de la faune sauvage en Belgique comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens. Les avantages spécifiques liés à l'usage d'un arc et de flèches peuvent offrir une méthode de chasse complémentaire à la société.

Forte d'une nouvelle équipe enthousiaste et dynamique, la FWCA œuvre pour organiser la chasse à l'arc, la valoriser, la faire connaître et reconnaître… Plus nombreux nous serons, plus ce beau mode de chasse aura sa place dans notre paysage cynégétique… C'est pourquoi nous vous invitons à devenir membre de notre Fédération. Rencontrez-nous sur notre stand, contactez-nous via notre site www.fwca.be

Nous vous remercions pour votre attention et en espérons vous compter prochainement parmi les forces vives de notre fédération. Nous vous souhaitons à tous, chers membres, chers archers, amis chasseurs, une excellente saison de chasse.

FWCA

La chasse à l'arc et la loi, explications...

Alors que le tribunal correctionnel de Namur avait été amené à se pencher sur la question en 2007, confirmant que rien, tant au niveau législatif que réglementaire, n'interdisait la chasse à l'arc en Région Wallonne, l'administration persistait dans son interprétation pour soutenir que ce mode chasse était interdit en Wallonie.

Durant l'automne 2014, un agent du SPW ayant eu vent du déroulement d'une journée de chasse à l'arc, organisa descente sur le terrain…et procès-verbal fut rédigé. Était reproché aux participants infraction à l'article 9bis de la loi du 28 février 1882 sur la chasse réglementant l'emploi des armes à feu et leurs munitions. Était ainsi donnée aux participants l'occasion de soumettre une nouvelle fois à la censure des tribunaux la légalité ou l'illégalité de ce mode de chasse dans nos forêts ardennaises...

L'administration, préférant garder la main mise du dossier comme le lui permet le décret du 5 juin 2008, lança citation à comparaître à charge des participants devant le fonctionnaire sanctionnateur du DGARNE.

Finalement, décision administrative fut rendue prononçant acquittement.

Au terme de sa motivation, le fonctionnaire sanctionnateur reconnaissait qu'il ne lui appartenait pas de suppléer au pouvoir législatif et/ou réglementaire et ainsi de constater l'absence d'infraction. Cette motivation faisait explicitement référence au jugement du tribunal correctionnel de Namur qui reconnaissait la légalité de la chasse à l'arc.

L'administration reconnaissait donc qu'il n'existe aucune disposition interdisant la chasse à l'arc en Wallonie.

En 2016, tous les cantonnements de Wallonie ont reçu directive de ne plus verbaliser les chasseurs à l'arc… Pour la première fois, nous avons pu profiter sereinement de la saison de chasse notre arc à la main!

Est-ce â dire que cette pratique ne doit pas être réglementée?

Certes non, si nous voulons éviter débordements qui ne sauraient que nous être préjudiciables.

C'est pourquoi votre Fédération depuis 2007 a choisi de donner une formation se basant sur le programme IBEP (International Bowhunter Education Program).

La formation dispensée par la FWCA respecte la philosophie de l'IBEP tout en l'adaptant à notre pays. Il s'agit d'une base ayant pour but de former des archers responsables. A l'issue de cette formation, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique et pratique, se voient remettre un certificat IBEP reconnu dans la plupart des pays qui autorisent la chasse à l'arc.

En conclusion, la chasse à l'arc dans nos belles régions de Wallonie est légale et ce n'est pas parce qu'elle n'est pas réglementée qu'elle ne peut pas être pratiquée mais nous insistons pour qu'elle soit encadrée.

Envie de chasser à l'arc ?

Nous mettons notre passion et notre expérience à votre service...

Passionnés par la nature et par la chasse à l'arc depuis de nombreuses années, nous souhaitons offrir notre savoir à nos clients et leur apporter plus qu'un service commercial.

Acheter chez nous, c'est bénéficier de notre expérience! Qu'elle soit technique, pour le montage et le réglage de votre arc, pratique, pour vous donner de bonnes bases de tir à l'arc, ou de terrain, pour vous conseiller avant vos premiers pas à la chasse, cette expérience partagée vous fera gagner des années...

www.the-hunting-shop.com

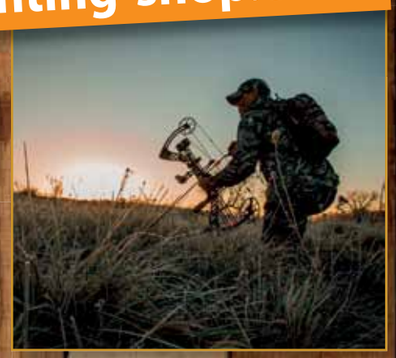

Laurent Duvivier
Rue du Tricointe, 39,
B-5530 Yvoir
Tél.: +32 (0)475 51 98 22
info@the-hunting-shop.com

© Nisonne

Le laboratoire de la Province de Liège observe nos bois et forêts au microscope !

Avez-vous déjà pensé à vous tourner vers un laboratoire d'analyse ?

En effet, l'air du temps – et la conscientisation face au réchauffement climatique – est propice aux actions favorables à l'environnement : les uns cultivent leurs fruits et légumes ou se tournent vers les circuits courts, les autres sont attentifs à toute forme de pollution, …

Et dans ces nouvelles démarches, on ne pense pas toujours à se tourner **vers un laboratoire tel que celui de la Province de Liège qui propose des analyses et un accompagnement personnalisés**. Il conseille et permet d'éviter de la contamination aux métaux lourds de ce que nous produisons, de bénéficier d'une eau de qualité pour notre foyer, nos loisirs, nos pratiques, au même titre qu'il aide nos petits producteurs à proposer des denrées de qualités, bien étiquetées et sans danger !

Ses **domaines d'intervention sont multiples** et, depuis peu, répartis selon cinq axes d'action pour faciliter le contact et les demandes :

1- Analyse des sols et conseil en matière agricole et domestique
2- Accompagnement des petits producteurs et circuits courts
3- Analyse des milieux intérieurs et de l'air (SAMI)
4- Faune sauvage, analyse environnementale et perturbateurs endocriniens
5- Analyse et conseil dans le domaine de l'eau

Un de ces axes s'intéresse tout particulièrement à la faune sauvage de nos bois et forêts qui est une parfaite sentinelle silencieuse de notre environnement.

En collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège, le laboratoire étudie l'exposition de celle-ci aux perturbateurs endocriniens en analysant le dosage de cadmium et de plomb dans les reins du gibier ainsi que de pesticides organochlorés dans ses foies.

Le Laboratoire provincial peut ainsi être utile au monde de la chasse tout comme le monde de la chasse est utile au Laboratoire et à l'étude de notre environnement !

Le Laboratoire est disposé à traiter toute analyse ou tout conseil liés aux différents domaines d'intervention tout comme le Service de médecine du gibier de l'Université de Liège (Professeur Annick Linden) est intéressé de bénéficier des foies et reins du gibier chassé ce qui permettra également au Laboratoire d'effectuer certaines analyses.

Le laboratoire de la Province de Liège est présent lors de l'édition 2018 des Journées de la Chasse.

Renseignements :

www.provincedeliege.be/laboratoire
Tél. : 04/279 77 36
Email : labo@provincedeliege.be

Swarovski Optik n'a jamais manqué d'étonner en matière d'innovation. Après la lunette dS révolutionnaire de l'année dernière, ils sont venus cette année avec une nouvelle lunette, la Z8i 0.75 - 6x20 sur l'IWA 2018. Aucune autre marque optique n'a jusqu'à présent osé sortir une lunette de visé avec un grossissement inférieur à 1X.

La chasse en battue vous met toujours face à des situations surprenantes et très spécifiques. Vous devez conserver une vue d'ensemble, viser précisément le gibier sur un terrain difficile, puis prendre rapidement la bonne décision, à l'instant crucial.

Le modèle Z8i 0,75-6x20 offre des performances sans concession pour la chasse en battue ; avec son zoom 8x, vous avez la certitude de ne jamais manquer un instant de l'action. Le dernier chef-d'œuvre de SWAROVSKI OPTIK intègre le nouveau grossissement VIEWPLUS 0,75x, offrant un champ de vision 30 % supérieur. La fonction CLICKONE et le réticule D-I aident les chasseurs à se concentrer pleinement sur ce qui importe, à l'instant crucial. Les accessoires fonctionnels sont parfaitement adaptés à la lunette de visée ; ils facilitent encore son utilisation, tout en offrant une protection optimale.

Swarovski optik heeft het nooit nagelaten om te verbazen wanneer het om innovatie gaat. Na de revolutionaire dS vorig jaar kwamen ze dit jaar met de nieuwe Z8i 0.75 – 6x20 richtkijker op de IWA 2018. Geen enkel ander optiekmerk heeft het tot nog toe aangedurfd om een kijker met een vergroting onder de 1X uit te brengen.

"Bij de drijfjacht heb je altijd te maken met onverwachte, en zeer specifieke, situaties. Je moet het overzicht behouden, het wild goed aanspreken op moeilijk terrein, en vervolgens snel en juist handelen op het cruciale moment.

De Z8i 0,75- 6x20 biedt compromisloze prestaties voor de drijfjacht, met 8x zoom zodat je nooit iets van de actie hoeft te missen. Het laatste meesterstuk van SWAROVSKI OPTIK is voorzien van de nieuwe VIEWPLUS 0,75x vergroting voor 30% meer gezichtsveld. De functie CLICKONE en het D-I dradenkruis zorgen ervoor dat de jager zich op het beslissende moment volledig kan concentreren op wat belangrijk is. De functionele toebehoren zijn perfect afgestemd op de richtkijker voor nog meer gebruiksgemak en bieden optimale bescherming.

La nouvelle venue dans la famille Z8i peut être personnalisée en fonction des besoins de chaque chasseur, grâce à différents accessoires. Le levier TL throw lever permet de régler rapidement et facilement la bague de zoom. La tourelle mémorielle flex BTF de la lunette de visée Z8i peut être utilisée à la fois comme une tourelle supérieure et latérale, tandis que les protections des lentilles de lunettes SLP empêchent la saleté de pénétrer dans les lentilles d'objectif et d'oculaire.

En plus de la nouvelle lunette de visé, les célèbres jumelles EL Range sont disponible avec un remarquable revêtement protecteur orange. Les jumelles se démarquent

De functie CLICKONE heeft een voelbare klik, zodat je weet wanneer 1x vergroting is bereikt. Voor het eerst is er nu een SWAROVSKI OPTIK richtkijker verkrijgbaar met een D-I dradenkruis. Dit is teruggebracht tot één enkel, verlicht punt voor een vrijwel onbelemmerd zicht op het doel. De Z8i 0,75-6x20 met het beproefde 4A-IF dradenkruis biedt maximale flexibiliteit en kan exact worden aangepast aan de specifieke jachtsituatie. Met FLEXCHANGE kan een verlichte ring worden in- en uitgeschakeld, met een enkele druk op een knop.

Het nieuwste lid van de Z8i Familie kan exact worden afgestemd op de specifieke wensen van de jager met behulp van exclusieve toebehoren. Met de TL snelhendel kun je de zoomring snel en eenvoudig aanpassen. De BTF flexibele ballistische toren van de Z8i kan zowel worden gebruikt als toren aan de bovenzijde als aan de zijkant, en de SLP scope lens protector beschermt de objectieven en oculairs tegen vuil.

Naast de nieuwe richtkijker heeft Swarovski OPTIK de EL Range een nieuwe twist gegeven. Met de EL O-RANGE heb je een jachtverrekijker met bijzonder design en feloranje kleur die maken

de leur environnement et sont facilement repérables sur le terrain. Le vibrant coloris orange offre également davantage de sécurité aux utilisateurs, car les jumelles sont particulièrement visibles, de loin comme de près. Disponibles dans des versions 8x42 et 10x42, les jumelles EL O-Range ont été conçues pour être trouvées.

SWAROVSKI OPTIK Experience

L'armurerie Paul Pletsers étant un partenaire SWAROVSKI OPTIK de longue date est le premier en Belgique d'avoir un splendide Shop in Shop, une propre île SWAROVSKI OPTIK dans le magasin. Le programme entier de SWAROVSKI OPTIK y est représenté d'une façon attractive, avec un aperçu professionnel et y peut être essayé dans une atmosphere relaxe.

dat hij opvalt in het veld en nooit zoekraakt, ook niet onder de moeilijkste jachtomstandigheden. De EL O-Range is gemaakt om te worden gevonden, en verkrijgbaar in de uitvoeringen 8x42 en 10x42.

SWAROVSKI OPTIK Experience

Armurerie Paul Pletsers is al jarenlang partner van SWAROVSKI OPTIK en heeft als eerste in België een prachtige SWAROVSKI OPTIK Shop in Shop geplaatst, een eigen SWAROVSKI OPTIK eiland in de winkel. Het volledige SWAROVSKI OPTIK programma wordt aantrekkelijk en overzichtelijk voorgesteld en kan rustig worden uitgeprobeerd.

ARMURERIE
PAUL PLETSERS
maître Armurier

SWAROVSKI OPTIK Café
le 7 et 14 septembre@Paul Pletsers/ Werbomont,
de 11.00 à 22.00,
avec tir d'essai de la nouvelle lunette de battue Z8i 0,75-6x20 .

Attention maximum 100 tireurs/ jour! s'Inscrire d'avance sur **www.paulpletsers.be**.

Venez vivre le monde de la chasse avec SWAROVSKI OPTIK dans une atmospère conviviale et entre télépathes. Ceci dans la présence de notre 'Mobile Experience', faisant des essais du programme SWAROVSKI OPTIK sur des miradors spécialement conçus pour l'événement en mettant l'accent sur mesurer – EL (O-) Range, dS – viser et regarder dans la pénombre! Nous mentrerons en outre la nouvelle Z8i 0,75-6x20 qui pourra être essayée sur un sanglier courant.

Beide nieuwigheden kan u komen testen tijdens ons **SWAROVSKI OPTIK café**
op 7 en 15 september @Paul Pletsers/Werbomont,
van 11.00 tot 22.00, inclusief testschieten op lopend varken met de nieuwe Z8i 0,75-6x20 battue-kijker.

Opgelet maximaal 100 schutters/ dag! Op voorhand inschrijven via ***www.paulpletsers.be*** *(precieze link vraagt Bart aan Paul).*

Kom in een gezellige sfeer onder gelijkgezinden de wereld van de jacht beleven samen met SWAROVSKI OPTIK. Dat in aanwezigheid van onze 'Mobile Experience'. Uittesten van het SWAROVSKI OPTIK programma op speciaal ingerichte hoogzitten, met de nadruk op meten –EL (O-) Range, dS-, richten en kijken in de schemering!

L'Atelier Cuvelier
MAROQUINERIE

Atelier du cuir spécialisé dans la création de housses et articles de chasse en cuir.

Cuir alsacien de qualité, résistant et solide. Les produits sont entièrement fabriqués à la main à l'atelier. Nombreux modèles et coloris disponibles

CRÉATIONS SUR MESURE
RÉPARATIONS

© www.LARDOGRAPHIC.lu

23 rue des Ateliers 1332 Genval
(Nouvelles Papeteries de Genval)
+32 2 652 23 37
acocuir@gmail.com
Du lundi au vendredi de 9h à 17h

www.atelier-cuvelier.com

Art 'n Pepper

M a i s o n G a l e r i e

Depuis 2003, nous collaborons à votre Art de Vivre.
Bien plus qu'une Galerie d'Art, notre maison galerie d'art propose, outre le programme d'expositions, deux chambres d'hôtes et un programme de table d'hôtes tout au long de l'année.

Pour nos 15 ans d'activités, nous avons déménagé sur les hauteurs de Spa afin d'encore mieux vous recevoir.

Sorbac Marie Louise
Ceccarini Eric
Zyga Marek
Kerbaol Martine
Andrien Mady
Terra Béatrice
Anton Serge
Solari Edmundo
Lagresle Yannis
Knopp Stefan
Dusch
Chaudé Karine
Hugo Isabelle
Graas Béatrice
De Cordier Valentine

Art 'n Pepper
M a i s o n G a l e r i e

Roquez 43 - 4845 Sart Lez Spa
Belgique
0032 477 73 59 20
www.artnpepper.com

42 Les Echos de Ciergnon

47 Le design en permaculture

56 La Maison wallonne de la pêche en quelques mots

60 Le Post & Rail, la clôture champêtre conçue pour durer.

62 Mon chien, gardien de ma santé ?

64 La « Maladie de Carré »

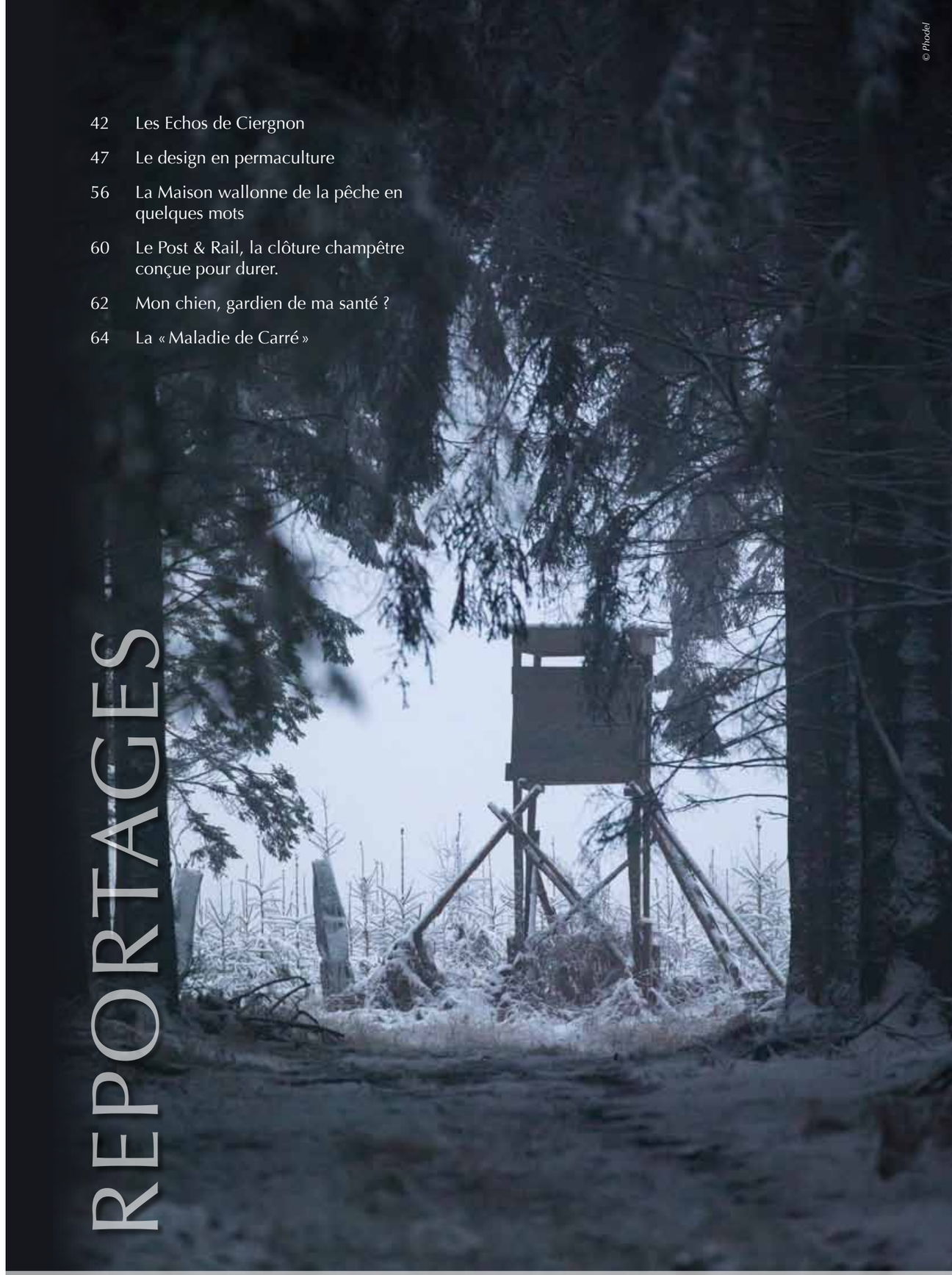

© Phodel

REPORTAGES

Les Echos de Ciergnon

Il était une fois,
au Royaume de Belgique,
une princesse accompagnée
de 3 valeureux chevaliers…

En ces temps modernes ou tout va de plus en plus vite, ou la nature, la culture et l'hédonisme doivent trop souvent laisser la place à la pensée unique, la technologie et au dictat du profit, nos 4 protagonistes font figure d'anachronisme.

En effet, notre conte moderne prend pied en 2017. Sonneurs de trompe de chasse depuis de nombreuses années, nos 4 musiciens méritant - à défaut d'être émérites tant l'instrument est de pratique ardue - décidèrent de se réunir sous le même blason en fondant : « Les Echos de Ciergnon ». Ayant eu l'occasion de se retrouver à plusieurs reprises pour sonner lors des chasses royales et ayant remarqué que le couple royal n'était pas insensible à la magie de cet instrument, c'est tout naturellement que l'idée est venue d'offrir à la Belgique l'équivalent Français des « Trompes de la Maison du Roi ». Avec l'incomparable avantage de pouvoir honorer un monarque en fonction et non…un ersatz républicain !

La **création d'une nouvelle association** pourrait paraître anodine. Il n'en n'est rien. Oyez plutôt :

- L'instrument séculaire prend ses racines à la cour du Roi de France Louis XIV et devient indispensable lors des laisser-courres sous Louis XV.
- 300 ans plus tard, sa pratique s'est bien développée autant par le nombre ; on estime entre 4500 et 5000 le nombre de pratiquants dans le monde ; que par sa technicité. Au cours des 40 dernières années, quelques compositeurs ont permis de sortir ou ressortir la trompe des sous-bois pour interpréter de véritables œuvres musicales de concert. Ceci, grâce également à l'émergence de sonneurs virtuoses dont la Belgique n'est pas dénuée.
- Enfin, la plupart des groupes de trompes existants sont issus d'équipages de chasse ou sont des résurgences du passé.

Les Echos de Ciergnon sont une création originale. Et cela vaut bien une lapalissade !

Il a donc fallu tout créer.

La **tenue** en premier lieu. N'étant pas un équipage de chasse, nous étions libres pour les couleurs. Le vert étant généralement attribué aux vautrais (chasse à courre du sanglier), le rouge aux équipages chassant le cerf, notre choix s'est orienté vers le noir. Cette couleur est celle des invités, ce que nous apprécions être dès qu'une bonne table est à proximité. Pour rester dans cet esprit, nous avons opté pour un petit gilet d'invité Anglais avec un dos or rappelant la couleur de notre instrument. Une cape … parce que nous sommes en Belgique et que nous ne sommes pas touchés que par les rayons du soleil. Enfin les parements et le pantalon « cognac », s'ils sont le fruit d'un choix esthétique, plaisent à rappeler à son bon souvenir la terre d'origine d'un membre Français de notre joyeuse équipée.

Le bouton. Une tête de cerf, emblématique des Chasses Royales, cerclée d'une trompe avec, entre ses bois, la croix de Saint-Hubert.

Le **logo**. Parce qu'en 2018 la communication d'un instrument ancestral passe aussi par un visuel moderne.

De 4, le groupe s'étoffa rapidement pour démarrer réellement à 7. La princesse de notre histoire se prénomme Isabelle et non Blanche-Neige, ce qui vous évitera, cher lecteur, de chercher qui est Grincheux, Prof ou … Timide. Aujourd'hui à 8 (Non, aucune sorcière n'a intégré l'équipe !) le groupe trouve peu à peu sa vitesse de croisière tant en terme de répétitions, et du travail personnel que cela induit, qu'en terme de

Sonnons sérieusement sans nous prendre au sérieux !

LES ECHOS *de Ciergnon*

Contact :

info@lesechosdeciergnon.be
Tél: 0495.80.93.55
www.lesechosdeciergnon.be

prestations. Il faut dire que nous ne chômons pas. Dès sa première sortie, lors d'un mariage prestigieux, Les Echos de Ciergnon se sont retrouvés en compagnie d'une chanteuse lyrique, d'un quatuor à cordes réputé et de deux magiciens de classe internationale pour assurer le spectacle !

Fidèle à notre maxime « Sonnons sérieusement sans nous prendre au sérieux ! », nous avons, dès cette première manifestation, réussi à partager notre objectif initial : cultiver l'art de la trompe de chasse tout en privilégiant la convivialité. Depuis lors, le groupe s'est illustré aux soirées de chasse du Cercle Gaulois artistique et littéraire, à la soirée de prestige de la fondation Samilia, dans plusieurs mariages et inaugurations de grand standing et dernièrement à l'occasion du 125e anniversaire de la Société Royale Forestière de Belgique. Anniversaire honoré par la présence de sa Majesté le Roi.

Aux dernières nouvelles, il n'est pas question de mariage au sein des Echos de Ciergnon, mais gageons que l'avenir nous permettra de vivre longtemps et d'avoir beaucoup d'adhérents …

Ulric Garnier

TRAFALGAR

Une garde-robe très complète et fidèle à l'élégance anglo-saxonne
et italienne caractérise la boutique Trafalgar.
Très vaste choix de pulls laine – cachemire, chemise 100 % cotton
Veste de chasse ou de week-end Chrysalis, SchneiderS et Steinbock.
Chaussures Florscheim et Heschung.

Remise de 20% sur présentation
de ce bon sur les collections SchneiderS,
Steinbock, Chrysalis en dehors
des périodes de soldes.

SCHNEIDERS STEINBOCK Chrysalis

TRAFALGAR *sprl «St James»*
2-3 Passage Linthout 1200 Bruxelles • Tél.: 02 735 10 16
Fax : 02 735 10 17 • boutiquetrafalgar@hotmail.com

© Ch. Misonne

© www.LABOGRAPHIC.lu

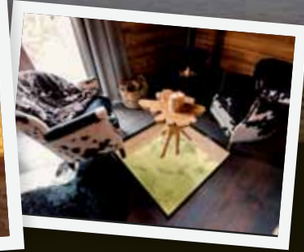

Au coeur de la campagne maredsolienne, s'étend un chapelet de petits étangs. Sur l'un d'eux sont posés 6 Lodges, tous uniques. Aménagés avec une terrasse donnant sur un superbe paysage, ils invitent à s'arrêter, rêver, écouter le temps… Les Lodges sont conçus pour deux personnes. Le confort y est optimal : lit king size, poêle à bois et chauffage électrique, wi-fi, télévision, petit salon et coin déjeuner.

Bon à savoir : une salle de séminaire peut également être mise à disposition.

Info & réservations : Aqua Lodge
www.aqualodge.be

Hôtel insolite
Rue Germensau, 16 - 5644 Ermeton-sur-Biert (Maredsous)
Tél : +32(0)492 06 96 06 Mail : info@aqualodge.be

CUYCKENS
AGRICULTURAL PARTNER
rue roi Albert 1A, 4280 Cras - Avernas
019 51 37 38
www.cuyckens.be

www.johndeere.be

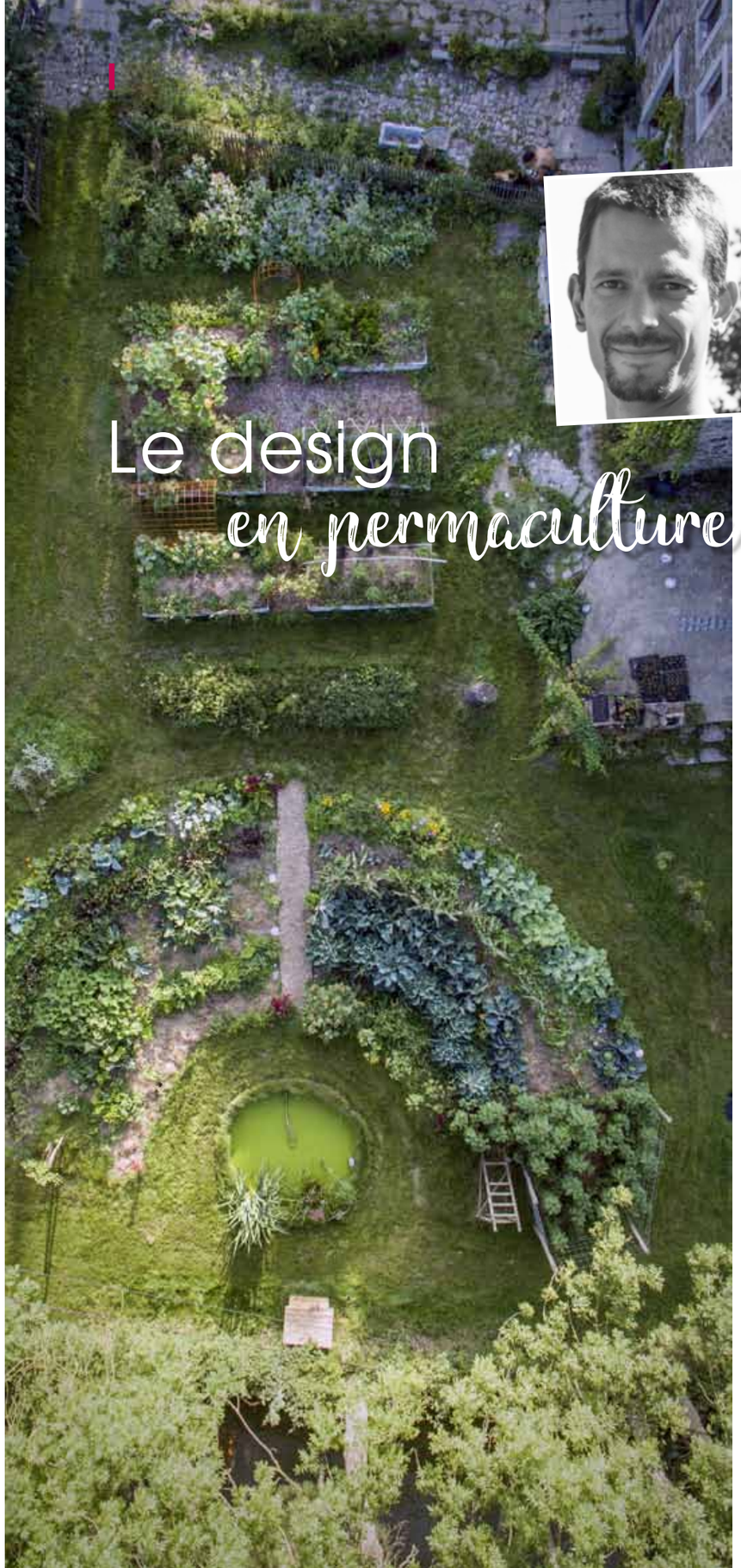

Le design *en permaculture*

un investissement durable pour les propriétaires fonciers, les familles et les chefs d'entreprise

Par Fabian Féraux et Jean-Cédric Jacmart, designers en permaculture.

Depuis quelques années, la demande de transformation de terrains allant au-delà de l'unique beauté paysagère est en augmentation, aussi bien chez les propriétaires privés que chez les entreprises. Certains entrepreneurs n'hésitent pas à transformer l'environnement de leur établissement en oasis de nature pour permettre aux employés de profiter d'un cadre motivant, relaxant et nourricier. C'est aussi une belle opportunité pour les PME d'intégrer davantage d'éthique et de sens au profit de la réputation de l'entreprise.

Une maison familiale autonome : la partie avant de la propriété accueille le potager, les cultures verticales, quelques arbres fruitiers, la source pompée à basse énergie et la vigne palissée.

Traction animale contemporaine : fauche de foin avec deux chevaux de trait.

La prise de conscience de notre dépendance énergétique, de la fragilité du système financier ou encore de l'érosion de la biodiversité amène de nombreuses personnes à se poser des questions fondamentales : pouvons-nous produire une partie de notre alimentation familiale ? Comment cultiver un jardin ou gérer une propriété ? L'entretien de ceux-ci ne sont-ils pas largement dépendant d'une énergie au prix futur incertain, le pétrole ?

Dans la vie professionnelle, le sujet prend un autre angle : il s'agit de réduire la dépendance aux énergies fossiles de son entreprise mais aussi de contribuer à la restauration de la biodiversité dans son environnement immédiat.

Mais qui a déjà tenté d'aménager un espace connaît les contraintes que demande une telle opération : collecte de données, élaboration des plans, coordination des acteurs… Les retards, surcoûts et stress sont fréquents et souvent dus à des manques dans les phases préparatoires. C'est là qu'intervient cet outil de conception qu'est le design en permaculture.

Jardin potager familial et pédagogique qui allie productivité et esthétique. Pompe à eau manuelle, spirales à aromates, plantes médicinales, hôtels à insectes et refuges pour batraciens.

Vue aérienne d'une partie de la zone maraîchère en terrasses pour irrigation par gravité et création de microclimats entre les serres.

Le design en permaculture : un outil génial, orienté solutions

La permaculture c'est d'abord et avant tout une approche éthique au service de la société humaine. Elle permet d'aller vers davantage de cohérence en décloisonnant tous les aspects de notre société. Les secteurs couverts par la permaculture sont nombreux : l'habitat, la santé et le bien-être, l'éducation et la culture, les moyens de transport, la gestion de l'énergie, l'agriculture et l'alimentation, les outils et la technologie, l'économie, le foncier et la gouvernance.

Les techniques de design se fondent sur une approche systémique. Chaque mission de design analyse la toile des besoins et des enjeux des porteurs de projet, pour que le résultat s'inscrive dans la durée. Seule une vision à long terme permet de garantir la rentabilité et la pérennité du projet, indépendemment du coût de l'énergie.

Réduire la dépendance énergétique : un enjeu majeur à l'origine de nombreux designs

Notre société moderne s'est développée grâce à une énergie extractive peu onéreuse et facilement accessible: le pétrole. Tous les aspects de notre vie quotidienne en dépendent, sans aucune exception. Cela a rendu nos vie plus abondantes, plus confortables, et surtout moins pénibles. La question centrale au sujet du pétrole aujourd'hui est celle-ci : comment cette énergie non renouvelable, et forcément limitée, peut elle rester abondante alors que la demande mondiale ne cesse de croître ? La réponse est sans appel : elle ne le pourra pas. De même, toutes les technologies dites durables (ou non) sont aussi liées au pétrole car elles nécessitent l'extraction de minerais par des machines. La responsabilité d'un bureau de design en permaculture est de s'assurer que le projet de ses clients soit le moins possible dépendant aux énergies extractives.

Vous avez un doute au sujet de la descente énergétique?

Nous vous invitons à consulter l'étude "Limites à la croissance" publiée en 1972 par le scientifique et économiste Dennis Meadows du Massachusetts Institute of Technology. Cette étude a été commanditée par le Club de Rome en 1970 et a été publiée à plus de 30 millions d'exemplaires.

En 2014, une étude australienne a révélé que la réalité d'aujourd'hui ressemble terriblement aux prévisions faites en 1970.

Une vidéo en français sur Youtube résume admirablement l'étude de Meadows: "Gaël Giraud analyse le rapport Meadows".

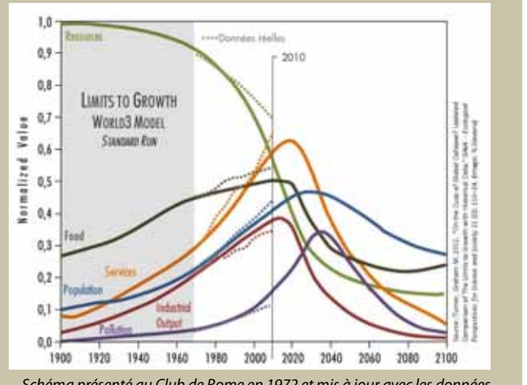

Schéma présenté au Club de Rome en 1972 et mis à jour avec les données réelles en 2012. On voit clairement les corrélations entre la prévision et la réalité, qui invite à une réflexion sur la contraction de notre mode de vie actuel à court terme.

Trois cas concrets *de design*

Le génie de la permaculture s'exprime par l'anticipation des solutions à court, moyen et long termes. Pour illustrer concrètement les avantages d'un aménagement ou d'une transformation d'un lieu de vie ou de travail en permaculture, nous proposons de vous présenter trois cas réalisés. Les résultats sont dès à présent encourageants en termes d'abondance produite.

La serre bioclimatique accolée à la cuisine est préchauffée naturellement en début de saison, grâce à un apport massif de fumier en bacs. Cela permet la culture de légumes en primeur sur des tables de culture. Une fois la saison avancée, les tables sont retirées et la matière organique est utilisée directement pour les légumes qui sont alors plantés dans les bacs.

Une maison familiale autonome

Client: Famille F & G
Situation: Herve - Belgique
Superficie: 2000 m²

Plan final de la propriété permettant de mettre en oeuvre correctement les installations prévues, de visualiser les différents axes de circulation, et planifier les travaux.

Située sur le Plateau de Herve, cette maison unifamiliale est entourée d'un terrain comestible et paysager. En moins de 18 mois, chaque visiteur s'étonne de la rapidité exceptionnelle avec laquelle la nature est devenue exhubérante, même sur une petite surface. La famille souhaitait que le lieu remplisse plusieurs fonctions : habiter, recevoir, se nourrir et avoir du plaisir à y vivre. Le lieu a ainsi été divisé en zones reliées par plusieurs portiques et chemins, chacun ayant une fonction précise : chemin de service pour machine lourde, promenades, apport de matières organiques, passage de remorque, zone de délestage, parking, passage pour petite machine, passage pour brouettes, etc. C'est l'objet du design de faire apparaître ces fonctions pour en définir les spécificités d'aménagement. Le but est de faire beaucoup plus grand à partir de petit, en associant toutes les fonctions entre elles de manière harmonieuse.

L'endroit nourrit jusqu'à six personnes en légumes et en fruits toute l'année.

Les jeunes canards mangeurs de limaces se reposent après leur chasse. Ils se promènent librement entre les légumes en régulant efficacement les nuisibles à notre place.

Une forêt jardin pour le siège d'une multinationale

Client: Castorama - Kingfisher
Situation: Lille - France
Superficie: 2200 m²

Ici, il s'agit d'une "forêt comestible"[1] installée au siège social dans un important complexe industriel du Nord de la France où travaillent plus de 800 personnes. A partir d'une friche pousse désormais de nombreux arbres fruitiers, baies comestibles, plantes aromatiques et condimentaires, disponibles gratuitement pour les employés. Un parcours pédagogique a également été mis en place. La zone de 2000 m² est aménagée de telle manière à ce qu'elle invite à la promenade et à la pause. Elle est source de bien-être et de lien entre les usagers. En termes de maintenance, une attention particulière a été portée à une gestion aisée et économe en temps et en énergie.

Plan final de la forêt comestible chez Castorama / Kingfisher. Ce mini-parc a été mis en oeuvre courant avril 2018 en à peine 4 jours.

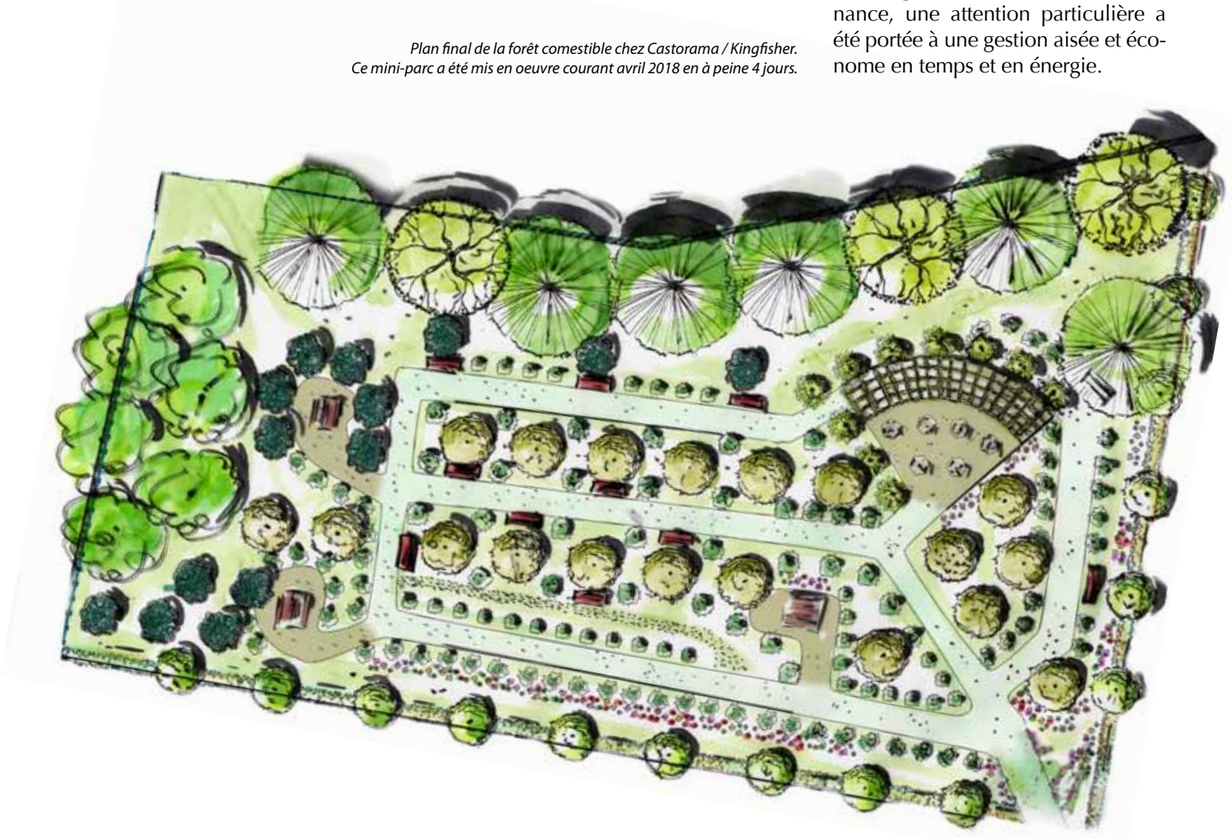

[1] *Une forêt comestible est un ensemble de plantations organisées de telle manière à ce qu'elles puissent être complémentaires les unes avec les autres, tout en procurant une quantité importante de nourriture.*

Plan directeur qui intègre tous les aspects d'une micro ferme sans énergies fossiles.

Une ferme biologique bientôt sans pétrole

Client: La Ferme de Haute Desnié sprl
Situation: La Reid - Belgique
Superficie: 9 hectares

Sur les hauteurs de Spa, se situe la Ferme de Haute Desnié, qui témoigne d'une incroyable aventure de reconversion de terres agricoles à partir de zéro. Sur des collines ardennaises moyennement fertiles, se dresse une ferme agro-écologique de plus de 9 hectares : maraîchage permaculturel bio intensif non mécanisé, élevage, arboriculture fruitière de conservation, vente directe, fourniture à des restaurants gastronomiques, accueil pédagogique et formations. Le lieu est le réceptacle de deux entités complémentaires : une ferme biologique et une école de permaculture.

Solidement ancrée dans son giron local, la ferme rayonne autour d'elle et se veut un site de démonstration et d'expérimentation permanente en design de permaculture et solutions agronomiques régénératives.

PADIA | PERMACULTURE & AGROECOLOGY DESIGN IN ACTION

Pour plus d'informations, visitez le site **www.padia.team**. Si vous souhaitez recevoir les plans en haute définition, écrivez-nous à **contact@padia.team**

Vue aérienne d'éléments productifs et interconnectés: lagunage, mare tampon à biodiversité, jardin familial et pédagogique, haies bocagères ultra productives qui séparent les prairies pour la rotation des ruminants, prairies pour pâturage et foin, zone de stockage, zones d'ombrages pour animaux.

bru.be
facebook.com/bruwater

BRU®

Encadrement créatif sur mesure

Mettons en valeur ce qui vous tient à cœur

LA COMPAGNIE DES CADRES

Depuis 15 ans, la Compagnie des Cadres, située à Erpent, met en valeur les sujets qui vous tiennent à cœur. Nous mettons un point d'honneur à réaliser l'encadrement adapté au sujet que vous amenez. Un encadrement sobre et élégant, qui traverse les années, classique ou moderne… qui doit apporter une plus-value visuelle à votre sujet.

Les étapes de la création de cet objet unique :

- Vous apportez votre sujet au magasin
- Nous menons une réflexion créative
- Vous recevez un devis précis, rapide et gratuit.

Œuvres sur papier

Vous disposez d'une gravure, d'une lithographie, d'un poster, d'une aquarelle, d'un pastel, d'une BD, d'un dessin, d'une photo, d'un faire-part de mariage ou de naissance... et vous souhaitez mettre ce sujet en valeur ?
Avec La Compagnie des Cadres, vous pouvez : sélectionner la couleur du passe-partout, opter pour la moulure adaptée au sujet, choisir le type de verre ...

Vos huiles et acryliques

Nous pouvons également mettre en valeur vos panneaux peints, toiles sans châssis, toiles avec châssis avec encadrement moderne (caisse américaine) ou une moulure plus traditionnelle.

Œuvres en tissu

Sujet en point de croix, broderies, vêtements, tanka tibétains, peinture sur soie, tapisseries, pêle-mêle... tous vos sujets en tissu peuvent être mis en valeur

Objets

De nombreux objets peuvent être encadrés et ainsi prendre une nouvelle dimension : éventail, bouteille, chapeau, poignard ancien, masque vénitien, décorations...

Découvrez l'Espace Galerie

A l'entrée de notre magasin situé à Erpent (Namur), nous avons prévu un espace «galerie». Chaque mois, un artiste différent y exposera ses œuvres. Vous êtes artiste et vous souhaitez présenter votre travail ?
Contactez-nous pour en savoir plus !

La Compagnie des Cadres
Chaussée de Marche, 489
5101 Namur (Erpent)
Tél : +32 81 43 54 45
info@lacompagniedescadres.be
www.lacompagniedescadres.be

La Maison wallonne de la pêche

en quelques mots

La Maison wallonne de la pêche est une asbl créée en 2001 et qui est désormais composée des quinze fédérations de pêche agréées de Wallonie ainsi que de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique. C'est une structure professionnelle animée par du personnel disposant de compétences dans des domaines variés : administratif, juridique, scientifique, technique… destinée à apporter un soutien aux fédérations membres. Elle a notamment pour mission de dynamiser la pêche en Wallonie, d'assurer la promotion d'une pêche respectueuse de l'environnement, la formation et l'information des pêcheurs, la coordination des écoles de pêche, la protection et la restauration des milieux aquatiques, etc.

Tanche pêchée lors de l'activité d'initiation à la pêche organisée dans le cadre de Demo Forest

Une mission essentielle d'information des pêcheurs

Dans le cadre de cette mission, l'association est surtout amenée à répondre à de nombreuses questions liées à la réglementation sur la pêche. Les changements survenus ces dernières années suscitent de nombreuses interrogations quant aux pratiques qui restent autorisées et celles qui ont connu des adaptations.

Parmi les changements survenus ces dernières années, les types de permis de pêche de la Région wallonne. Précédemment au nombre de deux, il existe désormais quatre permis de pêche distincts en Wallonie.

Quatre permis de pêche distincts

Le permis A à 12,39 € est un permis annuel qui permet la pratique de la pêche de jour à une ou deux lignes uniquement du bord de l'eau ainsi que l'usage de l'épuisette.

Le permis B à 37,18 € est aussi un permis annuel qui donne les mêmes droits que le permis A et permet aussi la pratique de la pêche de jour à une ou deux lignes autrement que du bord de l'eau (wading, barque, ponton). Ce permis permet de pratiquer la pêche de jour avec un maximum de cinq balances à écrevisses. Enfin, c'est également le permis à choisir si vous pratiquer la pêche nocturne de la carpe.

Les pêcheurs détenteurs d'une carte de stationnement pour personnes handicapées peuvent bénéficier d'un remboursement partiel de ce permis de pêche B.

Le permis J est gratuit et réservé au moins de 15 ans. C'est un permis annuel qui permet de pratiquer la pêche de jour à une seule ligne munie d'un hameçon simple sans ardillon uniquement du bord de l'eau et utilisation d'une seule balance à écrevisses.

Enfin, le Permis T à 25,00 € : idem permis B seulement durant quatorze jours consécutifs.

Le permis de pêche de la Région wallonne est obligatoire et tout pêcheur doit en être porteur lorsqu'il est en action de pêche. Celui-ci n'est valable que si le pêcheur est également porteur d'un document officiel établissant son identité.

Ce document suffit pour pêcher sur les voies hydrauliques. Sur les autres cours d'eau, le pêcheur devra se munir de son permis ainsi que de la carte de membres de la société de pêche ou, à défaut de société, de l'autorisation du propriétaire riverain.

Les permis de pêche sont disponibles en ligne sur le site **www.permisdepeche.be**. Le permis est téléchargeable immédiatement à la fin de la commande.

Un service de vente en ligne des cartes de sociétés

Un autre site permet aussi aux pêcheurs d'acquérir leur carte d'adhésion à certaines sociétés de pêche de la même manière. Le site www.cartedepeche.be facilite les démarches du pêcheur. Pour pêcher sur le parcours de son choix, il peut trouver des informations centralisées et acquérir rapidement son sésame pour profiter du parcours mis à sa disposition. Ce système représente un avantage non négligeable pour les pêcheurs dont la résidence est parfois assez éloignée du parcours de pêche convoité. Pour des raisons pratiques, certaines cartes ne peuvent pas être téléchargées, par exemple lorsque le carnet de capture y est associé. Dans ce cas, la carte est envoyée par courrier postal accompagnée du règlement de la société ou encore du calendrier de la société avec les dates de concours…

Où et quand pêcher ?

La réglementation impose des périodes de fermeture de la pêche. Celle-ci ont pour objectif d'offrir une période de quiétude pendant la période de reproduction. La difficulté relève du fait que toutes les espèces ne se reproduisent pas à la même période et que, selon le type du cours d'eau, les espèces présentes seront différentes. Un tableau à trois entrées (zone d'eaux, périodes et groupes d'espèces) permet donc de déterminer les espèces dont la pêche est autorisée à un endroit donné et à une période donnée.

Période 1 : 1er janvier au vendredi précédent le troisième samedi de mars
Période 2 : 3ème samedi de mars au vendredi précédent le 1er samedi de juin
Période 3 : 1er samedi de juin au 30 septembre
Période 4 : 1er octobre au 31 décembre

Zone	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
Eaux calmes	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1
	GROUPE 2*	GROUPE 2*	GROUPE 2	GROUPE 2
	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3**
	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4
Eaux mixtes	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1
	GROUPE 2*	GROUPE 2*	GROUPE 2	GROUPE 2
	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3
	GROUPE 4	GROUPE 4***	GROUPE 4	GROUPE 4
Eaux vives	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1
	GROUPE 2	GROUPE 2****	GROUPE 2	GROUPE 2
	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3
	GROUPE 4	GROUPE 4***	GROUPE 4	GROUPE 4

** uniquement vairon et goujon*
*** uniquement dans les lacs et étangs*
**** uniquement les écrevisses*
***** uniquement vairon, goujon et brochet*

La pêche nocturne de la carpe, une exception à la période de pêche autorisée

Habituellement, la pêche est autorisée une heure avant l'heure officielle du lever du soleil jusqu'à une heure après l'heure officielle du coucher du soleil. Cependant, l'arrêté du Gouvernement wallon autorise la pêche nocturne de la carpe d'une heure après l'heure officielle du coucher du soleil jusqu'à une heure avant l'heure officielle du lever du soleil sous certaines conditions.

Le permis de pêche de type B de la Région wallonne est indispensable pour pratiquer la pêche nocturne de la carpe. La pêche doit obligatoirement se pratiquer au moyen de cannes au lancer. Les lignes et amorces sont lancées du bord de l'eau ou déposées uniquement au moyen d'une embarcation téléguidée.

Le pêcheur de nuit ne peut utiliser que des esches végétales (graines de maïs, d'arachide, …) ou des farines recomposées (bouillettes, pâtes riches en protéines...) comme appât ou amorces.

Le détecteur de touche sonore ne peut pas être audible à plus de dix mètres. En outre, son utilisation est interdite à moins de cinquante mètres de toute habitation. Bien que n'étant pas obligatoire, l'usage d'un tapis de réception est fortement recommandés pour les adeptes de la pêche à la carpe de nuit.

Tous les poissons capturés y compris les carpes doivent être immédiatement et librement remis à l'eau. Les poissons capturés ne peuvent donc pas être conservés dans une bourriche. L'usage de toute bourriche est strictement interdit. Le pêcheur ne peut pas être en possession de poissons capturés en journée.

Quelles espèces pêcher ?

La pêche de certaines espèces est totalement interdite, c'est notamment le cas des espèces dont les populations sont en danger et pour lesquels des plans d'actions sont mis en œuvre. Le saumon atlantique, la truite de mer ou encore l'anguille européenne en sont quelques exemples. Parmi les autres espèces dont la pêche est autorisée, certaines espèces plus sensibles font l'objet de mesures spécifiques en vue d'en interdire totalement le prélèvement ou de limiter celui-ci. Soit en nombre en fixant le nombre de spécimens pouvant être prélevé par journée de pêche soit en taille en limitant le prélèvement à des individus dépassant une taille minimale fixée.

Pêche nocturne de la carpe sur l'étang de la Vierre à Suxy

Initiation à la pêche en float tube organisée dans le cadre de Demo Forest

La pêche à la ligne sauf pour l'écrevisse

Les seuls engins ou appareils de pêche autorisés sont la ligne à main et la balance à écrevisses. L'emploi de l'épuisette est permis uniquement pour enlever le poisson ou l'écrevisse pris à la ligne. Les dimensions de l'épuisette sont libres.

Seules deux lignes à main peuvent être utilisées simultanément par un pêcheur. Les dimensions de la ligne à main sont libres. Le pêcheur doit se trouver à proximité directe de ses lignes et être en mesure de les surveiller constamment.

Le nombre d'hameçons simples ou multiples est limité à trois pour une même ligne à main. Depuis 2016, dans la zone d'eaux vives, seule l'utilisation d'hameçons sans ardillon ou avec ardillons écrasés ou pincés est autorisée.

Pour pêcher l'écrevisse, le pêcheur peut employer simultanément un maximum de cinq balances. La plus grande dimension de celles-ci ne peut pas excéder soixante centimètres.

Tout poisson capturé autrement que par la bouche doit être remis immédiatement et librement à l'eau sur le lieu même de la capture.

Les écoles de pêche, outils de sensibilisation et d'éducation

La passion de la pêche s'est transmise pendant longtemps de génération en génération. Malheureusement, la chaîne s'est brisée et les jeunes n'ont plus pris le relais pour perpétuer cette activité. Les écoles de pêche assurent la transmission du savoir des pêcheurs expérimentés et proposent une structure d'apprentissage et de formation à la pratique de la pêche. La pêche est pratiquée comme une activité de loisir mais également comme un sport à part entière. Les écoles organisent des activités de découvertes du milieu aquatique, de sa flore et de sa faune afin de sensibiliser le public à la protection et à la réhabilitation de ces milieux.

A cette fin, les écoles de pêches disposent du matériel nécessaire pour équiper une vingtaine de personnes. Elles mettent à disposition le matériel de base pour l'apprentissage des techniques de pêche les plus courantes mais aussi pour la découverte de la petite faune aquatique et pour l'analyse de la qualité de l'eau.

Les écoles, les mouvements de jeunesse, les clubs, les fédérations mais aussi les particuliers peuvent s'adresser aux écoles de pêche afin de participer à un stage de formation.

Pour tout renseignement complémentaire

Maison wallonne de la pêche asbl
Rue Lucien Namêche, 10
à 5000 Namur
info@maisondelapeche.be
www.maisondelapeche.be

Le Post & Rail,

la clôture champêtre conçue pour durer.

La réputation de la durabilité des poteaux en robinier pseudoacacia, communément appelé acacia, n'est plus à faire. Utilisés depuis longtemps comme piquets de vigne, et pour la réalisation de clôtures en grillage (clôtures agricoles et clôtures à gibier), les poteaux en robinier ont largement fait leurs preuves de durabilité.

Pour la réalisation de ses clôtures Post & Rail, Country Fences a choisi d'utiliser des poteaux en robinier plutôt que les habituels poteaux en châtaignier, ce qui allonge considérablement la durée de vie de la clôture.

Cette jolie clôture champêtre, typique des campagnes anglaises, se décline en quatre finitions en fonction du type de poteaux et de lisses choisis :

- poteaux en robinier, sciés de forme rectangulaires
- poteaux en robinier, demi-ronds sciés
- lisses en robinier, sciées de forme rectangulaire
- lisses en châtaignier, fendues de forme triangulaire

Les poteaux et les lisses sciées de forme rectangulaire donnent un aspect plus rectiligne tandis que les poteaux demi-ronds apportent à la clôture une note plus souple. Les lisses en robinier scié sont plus régulières et douces au toucher, les lisses de châtaignier fendu sont plus rustiques. Cette clôture s'intègre particulièrement bien dans le paysage en suivant aisément les courbes et vallonnements.

L'entreprise Country Fences enfonce les poteaux d'au moins 70 cm dans le sol au moyen d'un enfonce pieux à vibro-percussions. Cette puissante machine montée sur chenilles permet de placer solidement les poteaux, sans faire de trous ni utiliser de béton. Les lisses sont emboitées dans des mortaises réalisées dans les poteaux. Cet ingénieux système d'assemblage et la durabilité des essences de bois utilisées garantissent une grande longévité à la clôture.

La rigoureuse sélection de la qualité des fournitures, une équipe professionnelle sérieuse et expérimentée, l'utilisation d'un matériel spécifique performant vous assurent de belles réalisations.

Tanguy & Thibaut van de Kerchove
Tel: +32 (0)80 51 02 76
gsm: +32 (0)472 74 82 93
Bihain 36 - 6690 Vielsalm (Belgique)

www.countryfences.be

Mon chien, gardien de ma santé ?

Relation entre santé et possession d'un animal de compagnie

L'homme et les animaux de compagnie, en particulier le chien, partagent une longue histoire de vie commune et de liens intimes; l'illustration la plus ancienne en fut apportée par la découverte, dans le site d'Ain Mallaha, en Israël, d'un squelette humain datant de près de 12.000 ans dont la main gauche repose sur le crâne d'un jeune chien. La sagesse populaire suggère que la possession d'un animal de compagnie, et particulièrement d'un chien, peut contribuer à protéger la santé de son propriétaire et favoriser le rétablissement de celui-ci après un accident de santé, une intervention chirurgicale, ou un traumatisme important.

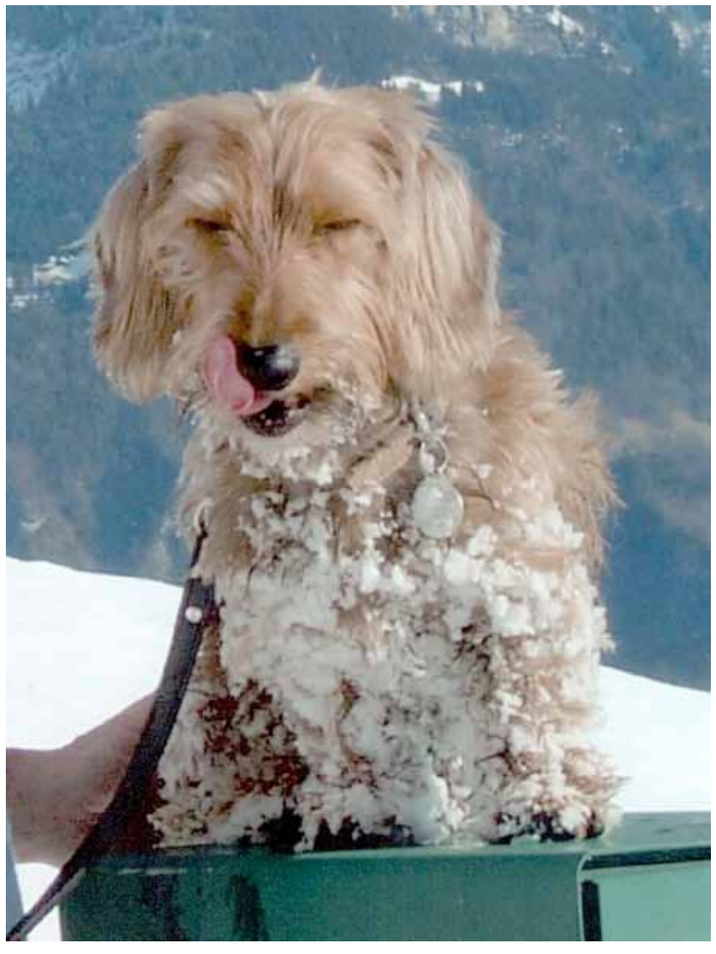

Qu'en est-il réellement ? Existe-t-il des preuves pour confirmer ces assertions ? Il est amusant de constater que ce sujet, apparemment assez frivole, a néanmoins suscité la curiosité de la fort sérieuse American Heart Association (AHA) au point de l'inciter à réunir un groupe d'experts, lesquels viennent de publier leurs conclusions.

La littérature médicale a, dès les années 1980, popularisé le concept que la possession d'un animal de compagnie peut avoir, sur la santé de ses propriétaires, des effets positifs divers : survie prolongée après un infarctus du myocarde, recours restreint aux services médicaux, diminution du risque cardiovasculaire et amélioration du bien-être tant physique que mental des personnes âgées. Différentes études ont démontré que la possession d'un animal de compagnie pouvait s'accompagner de la réduction d'une série de facteurs de risque impliqués dans le développement de l'athérosclérose et de ses complications. De toute évidence, le fait de promener son chien donne le plus de chance d'atteindre les niveaux d'activité recommandés au niveau international; hélas, il apparaît qu'une proportion considérable de propriétaires ne sortent jamais leur animal.

De toute évidence, le fait de posséder un chien ne peut, en soi, suffire à éviter le surpoids ou l'obésité. Les choses changent néanmoins lorsque l'on considère le fait, non pas de posséder un animal, mais de le promener régulièrement. De façon générale, si l'on compare les propriétaires de chien qui le promènent régulièrement à des personnes qui ne sortent jamais leur chien ou ne possèdent pas d'animal, on constate que les premiers ont nettement moins de risque d'être obèses et nettement plus de chance de respecter les recommandations internationales d'activité physique modérée à intense. De même, les jeunes enfants appartenant à une famille qui possède un chien connaissent un moindre danger de présenter un surpoids ou une obésité franche.

La lecture des différents documents relatifs au bénéfice éventuel de la possession d'un animal de compagnie sur la santé cardiovasculaire illustre l'attention que ce sujet a reçu, au cours des dernières années, dans la presse générale autant que dans la presse médicale. Bien que les résultats ne soient pas toujours unanimes et que, de toute évidence, le sujet mérite de plus amples investigations, on peut raisonnablement conclure que la possession d'un animal de compagnie et surtout le fait de régulièrement le promener dans le cas particulier du chien, s'accompagnent d'une réduction des facteurs de risque d'affection cardiovasculaire et pourrecommandés raient contribuer à la prolongation de la survie des patients avec maladie cardiovasculaire avérée.

Une autre possibilité est que les animaux de compagnie accroissent les interactions de leur propriétaire avec d'autres personnes, ce qui procure un effet indirect sur la sensation de bien-être. Comme McNicholas et Collis l'ont indiqué, le chien est un catalyseur social dont le rôle peut être considérable, chez les personnes âgées ou en mauvaise santé, pour lesquelles l'isolement social est incontestablement délétère.

Enfin, l'animal de compagnie peut offrir à son propriétaire un support affectif et social dont on pense, par exemple, qu'il peut atténuer les influences potentiellement nocives de la réactivité cardiovasculaire induite par le stress, accroître la confiance que des stratégies existent pour gérer adéquatement le stress et promouvoir le rétablissement après de graves maladies comme l'infarctus, l'accident vasculaire cérébral ou le cancer. Certains auteurs vont d'ailleurs jusqu'à prétendre que l'absence de support affectif et social adéquat constituerait, pour la santé, un facteur de risque majeur du même ordre d'importance que l'obésité, le tabagisme, l'hypertension ou les dyslipémies.

Ils estiment néanmoins que nous disposons, dès à présent, d'un important faisceau de données suggérant qu'il existe vraisemblablement une association entre, d'une part, la possession d'un animal de compagnie (et, plus particulièrement, d'un chien) et, d'autre part, une réduction des facteurs de risque cardiovasculaire et une prolongation de la survie chez les sujets atteints de maladie cardiovasculaire établie. Des études nouvelles sont, certes, nécessaires pour préciser les mécanismes de modification des facteurs de risque, le rôle possible de l'animal de compagnie dans la prévention primaire et l'opportunité éventuelle d'introduire l'acquisition d'un chien dans la stratégie de prévention secondaire.

Dans l'attente, il ne serait sûrement pas raisonnable d'acquérir un animal de compagnie dans le seul but de réduire le risque cardiovasculaire. Mais, s'il en est déjà un dans la famille, qu'on le garde et s'en occupe bien !

Résumé d'un article rédigé par le Professeur H. Kulbertus †
et paru dans la revue Médicale de Liège 2013; 68 : 11 : 569-573

La « Maladie de Carré »

Il y a cinquante ans, la maladie de Carré était **la** maladie des jeunes chiens. Le public était moins sensibilisé à la nécessité de vacciner contre cette maladie et il était fréquent, en tout cas en zone rurale, de laisser son chien se promener seul, ce qui engendrait des rencontres fréquentes avec les congénères.

Un certain nombre de jeunes chiens étaient atteints, assurant la présence du virus dans la population. Un individu immunisé soit par une vaccination, soit parce qu'il avait survécu à la maladie, avait ainsi l'occasion de rencontrer sporadiquement le virus, ce qui entretenait son immunité.

La situation actuelle est tout autre : la plupart des chiens sont vaccinés dès le jeune âge et des rappels leur sont administrés régulièrement. Comme le virus est pratiquement disparu, l'entretien de l'immunité ne peut se faire que par ces rappels.

Toutefois, la faune sauvage est également sensible au virus de Carré, notamment le loup, le renard, le raton laveur, le putois et sa forme domestiquée le furet, le blaireau, le panda, diverses espèces de phoques, ...

Comme c'est souvent observé en cas de surpopulation, une épidémie s'est récemment développée chez le renard. Lors des prochaines chasses des contacts entre renards contaminés et chiens peuvent se produire. Il est donc vivement conseillé de procéder à une vaccination de rappel par un vétérinaire dès que possible et en tout cas deux à trois semaines avant la première sortie.

La maladie de Carré est une maladie infectieuse et contagieuse, répandue dans le monde entier. Très contagieuse, elle est causée par un « Paramixovirus » transmis dans l'air par les sécrétions du chien infecté. L'infection touche d'abord les voies respiratoires hautes et les amygdales. De là le virus gagne différents organes par le biais de la circulation sanguine (virémie).

La maladie de Carré (qui doit son nom à un certain Docteur Carré qui a décrit la maladie) ne doit pas être confondue avec la maladie du carré (comme le carré de porc du boucher) qui n'affecte que les porcins. Elle est très contagieuse et provoquée par un virus qui est relativement peu résistant dans l'environnement. La transmission se fait par contact direct « nez à nez » ou par voie aérienne (gouttelettes chargées de virus émises lors d'un éternuement).

Symptômes de la maladie de Carré

Après une incubation d'une semaine environ, le chien est abattu, fiévreux et ne mange plus.

Plusieurs formes peuvent être présentes simultanément ou se succéder.

- **Forme respiratoire :** La plus fréquente. Outre les symptômes mentionnés plus haut, elle se traduit tout d'abord par une toux d'irritation sèche bientôt suivie d'une toux grasse avec expectoration, par un écoulement nasal, et une conjonctivite accompagnée de photophobie (intolérance à la lumière). Elle peut se doubler d'infections bactériennes secondaires à l'origine d'une broncho-pneumonie.

- **Forme intestinale :** Comme toutes les infections gastro-intestinales, elle se traduit par des troubles dysentériques avec émission de selles liquides chargées de mucus et quelque fois de sang. L'état général de l'animal peut se détériorer ultérieurement sous l'effet de l'infestation concomitante de parasites intestinaux ou de la survenue d'entérites bactériennes secondaires.

- **Forme nerveuse :** Avant de s'attaquer au système nerveux, le virus a déjà développé une des formes citées plus haut. Il est difficile d'établir un ordre chronologique de l'apparition des troubles, les lésions et les manifestations variant en fonction des organes touchés.

  Dans certains cas, le chien manifeste des **troubles de la motricité**, ses membres sont agités de mouvements irréguliers et désordonnés comme s'il était saoul. Il peut être paralysé d'un membre ou de tous les membres et souffrir d'atrophie musculaire. Si le système

nerveux central a été atteint, il souffrira de crises de type épileptique, d'incoordination des mouvements articulaires, de contractions musculaires localisées (tic nerveux) qui peuvent même toucher le nerf optique et provoquer la cécité.

Quand l'infection touche le système nerveux central ou périphérique, notre ami est sérieusement menacé. Même s'il survit, il aura des lésions nerveuses. Chacune de ces formes peut s'accompagner de troubles cutanés se traduisant par des éruptions sur les cuisses ou l'abdomen et par une hyperkératose (augmentation d'épaisseur de la couche cornée de l'épiderme) des coussinets et de la truffe.

Traitement contre la maladie de Carré

Contre la maladie de Carré, il n'existe pas de thérapie antivirale spécifique. Il appartiendra à votre vétérinaire de prescrire le traitement au cas par cas en jugeant de la gravité et de la localisation de la maladie. Dans la maladie de Carré comme dans toutes les autres viroses, les mesures sanitaires revêtent une importance de premier plan. Les infections bactériennes secondaires se guérissent habituellement avec des antibiotiques à large spectre (pénicilline, cloramphénicol, etc.).

Le traitement curatif est inexistant ; on traite les symptômes et on place l'animal sous antibiotiques afin de prévenir les surinfections.

La maladie est grave et souvent mortelle. En cas de guérison, des séquelles, notamment neurologiques, peuvent persister.

Prévention

La maladie de Carré touche assez fréquemment les chiots. Vous réduirez les risques d'infection en les faisant vacciner de façon préventive sous contrôle médical.

Chez le chiot, le schéma de vaccination classique comprend une première injection à l'âge 2 mois et une seconde 4 semaines après. Comme certains chiots bénéficient d'une immunité transmise par leur mère, la première vaccination (à 2 mois) est inefficace car contrecarrée par les anticorps maternels ; une injection à l'âge de 3 mois (quand ces anticorps sont disparus) est indispensable.

Chez l'adulte, selon les conditions épidémiologiques, on effectue un rappel tous les ans ou tous les deux ans.

LA FERME DU *Château d'Oudoumont*

Mariages, salons, concerts, séminaires, fêtes d'anniversaire, communions, lancements de produits, fête d'entreprise, etc …

www.fermedoudoumont.be

- Parking pour 300 voitures
- Accès pour les moins valides
- Cour intérieure avec espace d'eau sécurisé et fontaine
- Rez-de-chaussée de 50 à 250 places assises
- 1er étage de la grange avec poutres et charpente apparentes, jusqu'à 350 places assises
- Superficie totale couverte 700 M² soit 600 places assises
- Totalement rénovée : toilettes et cuisines équipées suivant les normes.

ITINÉRAIRE – ACCÈS :

Autoroute E42 – Sortie 5 St-Georges – direction Verlaine Oudoumont

3 min de la E42, 15 min de Liège,
35 min de Namur,
55 min de Bruxelles

Aéroports : Bierset 10 min,
Masstricht 30 min

La Ferme d'Oudoumont , 4537 Verlaine
Contacts : Bertrand de Liedekerke : 0032 475 76 20 39 - Rachel Wéra : 0032 477 53 35 37
lafermedoudoumont@gmail.com

© www.LARDOGRAPHIC.lu

70 Le Brevet Grand Gibier

74 Formation à l'examen de chasse

76 Le Simulateur ST2 chez vous !

77 Examen de chasse 2018 en Wallonie

86 Attention à la Berce du Caucasse

LES FORMATIONS

© V. de Schaetzen

Le Brevet Grand Gibier (BGG)

© V. de Schaetzen

Le Brevet Grand Gibier est organisé en collaboration avec l'ANCGG française sous le patronage du Royal Saint Hubert Club de Belgique (RSHCB). Il s'agit d'une formation non-obligatoire, finalisée par un test auquel chacun peut se soumettre librement, ce qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Pour ce faire, un comité de personnes expérimentées organise chaque année un cycle de 26 cours sur la connaissance du grand gibier de nos régions et leur environnement. Ces cours, organisés tous les lundis, débutent le premier lundi du mois de janvier et se terminent fin mai. Le dernier samedi du mois de mai les candidats pourront évaluer leurs connaissances cynégétiques au travers d'un test théorique. La formation s'adresse à tous, aussi bien aux amateurs de la nature qu'aux personnes passionnées par la chasse. Tout candidat recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier en cas de réussite aux épreuves théoriques et pratiques.

La nature doit être protégée pour les générations à venir. Notre rôle de protecteur, est primordial dans cet équilibre frêle et fragile. Les gibiers et la forêt méritent notre respect. Grace au Brevet Grand Gibier votre perception de la nature change. Vous ne la regarderez plus avec les mêmes yeux, vous redécouvrez à nouveau chaque arbre, chaque plante, chaque fleur et les insectes qui auparavant passaient inaperçus parce que vous ne les connaissiez pas, tandis que maintenant ils retrouvent tous leur importance dans l'écosystème que vous aurez identifié. Par le Brevet Grand Gibier (BGG), nous approfondissons nos connaissances, nous élargissons nos horizons, tout en prenant conscience, chasseur ou pas, que cette nature époustouflante nous apporte bonheur et bien-être. Quant aux orateurs, brevetés ou experts en la matière, tous nous communiquent leurs savoirs.

Thèmes abordés :

Les grands gibiers : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Daim et Mouflon analysés dans les moindres détails ;

Les oiseaux, le petite faune, la flore, les champignons, les insectes ;

L'éthique, la sécurité (chapitre important), l'initiation au maniement des armes et au tir, agrémentée par des connaissances en balistique et en munitions ;

La législation et la réglementation examinées et expliquées en détails afin de placer chaque action de tir dans un contexte de la plus stricte légalité ;

L'arc tant au niveau théorique que pratique avec des séances d'entrainement, puis un examen ;

La vénerie et les fanfares ;

Les maladies du gibier, l'hygiène, au même titre que la sylviculture, qui sont d'une importance capitale dans la gestion d'un territoire de chasse ;

La recherche au sang et les honneurs qui doivent être pour chaque chasseur un signe de respect pour le gibier et les autres acteurs de la chasse.

Soit un total de vingt-six cours pour vous éclairer et améliorer vos connaissances.

© Phodel

© Phodel

Témoignages :

Marc : *« La matière n'est pas très facile, il faut assister aux cours pour bien maitriser le sujet. J'ai eu beaucoup de formations dans ma vie et je peux vous assurer que le niveau des cours est considérable.»*

Eric : *« Ce qui pour moi a commencé comme une simple curiosité m'a tellement passionné que je désire continuer à apprendre et à en savoir un maximum.»*

Vincent : *« Je pense que tous les chasseurs devraient suivre cette formation ne fut-ce que pour transmettre notre savoir à tous ces jeunes qui s'intéressent à notre mère nature. Je trouve les cours passionnants et surtout instructifs. J'ai beaucoup apprécié les différentes projections et les conseils à tous les amateurs de la nature.»*

Nancy : *« J'ai beaucoup apprécié la compétence des orateurs et la qualité de leurs cours. »*

Prochaine session des cours :

Tous les lundis en soirée à partir du lundi 7 janvier 2019 au Foyer Culturel de Sprimont - rue du Centre 81 – 4140 Sprimont. (Cours suspendus pendant les congés scolaires).

Un examen théorique est organisé le dernier samedi de mai pour évaluer les connaissances acquises.

Deux épreuves pratiques sur cible « fixe » et sur « sanglier courant » permettront d'évaluer si le candidat maitrise bien, et en toute sécurité, l'arme et le tir.

Un brevet premier degré « Argent » (il faut obtenir 80 points sur 100) et un brevet deuxième degré « Or » (25 sur 30 questions supplémentaires) seront remis aux candidats à l'issue de cet examen.

Il y a trois sortes de brevet possible si le candidat obtient le deuxième degré (or) :

- **Le brevet carabine** (Médaille Verte) : tir sur cible fixe à 50 mètres et sur sanglier courant à 30m ;
- **Le brevet arc** (Médaille Rouge) : tir sur cible à 10 et 15 mètres ;
- **Le brevet vénerie** (Médaille Bleue) : reconnaitre au moins 5 fanfares sur 10.

Inscrivez-vous dès à présent pour la **prochaine session** qui débutera le **7 janvier 2019** au Foyer Culturel de Sprimont.

Les places sont limitées à une vingtaine de candidats par session et/ou par région.

Contacts :

- **LIÈGE : René JACOBS**,
  14 Haut des Sarts
  4800 VERVIERS
  0498/524337
  jacobsrene@skynet.be
- **LUXEMBOURG : J.F. MAIRE**,
  71 rue de Gérouville
  6769 Meix devant VIRTON
  063/579082
  jfmaire@skynet.be
- **BRABANT : Michel HOLEMANS,**
  39 Van Diepenbeekstraat
  2018 ANTWERPEN 0476/543248
  michel.holemans@telenet.be
- **NAMUR : René WEEREBROUCK,**
  69A, rue Ste Agathe
  5550 LA FORET-VRESSE
  061/501260
  ren.weerebrouck@euronet.be

Renseignements :

Site du RSHCB : www.chasse.be

Blog : http://brevet-grand-gibier.webnode.be/

Brevet Grand Gibier

Une nouvelle tendance déterminante pour 2018...

STEEL ACTION, une marque synonyme de fluidité et d'éfficacité.

NOUVEAU chez PAUL PLETSERS !

Disponible en automne 2018

L'armurerie PAUL PLETSERS a la chance de vous proposer en exclusivité une nouvelle marque d'exception pour laquelle elle devient l'importateur officiel : STEEL ACTION.
Cette marque d'armes à verrou linéaire a fait de la fluidité son cheval de bataille... Précision et efficacité, des valeurs sûres toujours recherchées et aujourd'hui accessible...

Système en acier et nitrocarbure
L'alliage de qualité entre l'acier et le nitrocarbure offre à l'arme une résistance très élevée et limite les risques de casse et de rouille.

Chargeur efficace et aisé
Le chargeur amovible en acier d'une capacité de 5 balles (4 en Mag) est d'une facilité de recharge redoutable. Son système de recharge en Z lui permet même d'être rempli sans devoir l'enlever.

Précision maximale
L'association d'un canon vissé directement dans le boitier métallique et du système Picatinny fraisé directement dans la masse permettent une précision et une polyvalence maximum.

Sécurité optimisée
Steel Action accorde une très haute importance à la sécurité. Tous les modèles sont pourvus d'un armeur séparé linéaire facilitant l'armement et le désarmement de l'arme chargée avec une sécurité maximale. Il a été développé dans le but de pouvoir même être activé ou désactivé lorsque l'arme est épaulée et prête au tir.

Des crosses élégantes adaptées à tous
Plusieurs grades de bois pour gaucher ou droitier et réglables pour les modèles MX, Steel Action se veut accessible à tous.

Détente adaptable
Pour faire correspondre au mieux l'arme à son propriétaire et à toutes les situations, il est possible d'adapter la sensibilité de la détente de 500 à 2500 gr.

Fluidité inégalée
Des matériaux de qualité supérieure, une construction bien pensée et des méthodes de conception modernes garantissent une fluidité du verrou exceptionelle.

A partir de 2 500 €...

ARMURERIE PAUL PLETSERS maître Armurier www.paulpletsers.be

STEEL ACTION Feinmechanische Entwicklungen GmbH

Plus d'infos sur STEEL ACTION ?
www.steel-action.de
info@paulpletsers.be

Présentée en avant-première sur le Stand de l'Armurerie Paul Pletsers, venez la découvrir à l'occasion des Journées de la Chasse.

Formation à l'examen de chasse

Vous envisagez de passer votre examen de chasse en Wallonie ?

L'examen se compose d'une épreuve théorique et de deux sous-épreuves pratiques. Pour l'obtention du permis de chasse, tout candidat chasseur doit réussir :

1. **L'épreuve théorique, organisée sous la forme d'un questionnaire à choix multiple, porte sur la connaissance de :**
   - de la réglementation relative à la chasse et à la conservation de la nature ;
   - du gibier, des animaux sauvages, des chiens de chasse, des aménagements et de la gestion des territoires de chasse… ;
   - des armes, des munitions et de l'éthique de la chasse.

   (Questions et réponses de l'examen théorique 2018 dans cette brochure : pages 79 à 84)

2. **L'examen pratique, axé prioritairement sur la sécurité, se compose de 3 matières :**
   - Matière I : reconnaissance des armes de chasse et des munitions.
   - Matière II : manipulation et comportement avec armes et en action de chasse.
   - Matière III : tir réel sur pigeons d'argile et sur silhouettes.

   L'épreuve pratique se déroule en 2 sous-épreuves qui ont lieu lors de journées distinctes :
   - 1ère sous-épreuve : passage des matières I et II.
   - 2ème sous-épreuve : passage de la matière III.

Pour vous y aider, le RSHCB organise chaque année des cours de préparation à l'examen de chasse théorique et pratique à plus de 350 candidats et ceux-ci se déroulent de janvier à avril :

- Préparation **individuelle** avec des outils modernes et performants, comme le kit « Réussir l'examen de chasse », remis à jour chaque année.
- Préparation **collective** : des cours préparatoires aux épreuves théorique et pratiques, donnés par des spécialistes dans les matières enseignées, des moniteurs brevetés et des instructeurs expérimentés.

COURS THÉORIQUES

Ceux-ci, comprenant 3 grands blocs de matières (biologie des espèces gibier et autres espèces, aménagements des territoires, chiens/ législation/ armes et éthique) subdivisés en 6 modules, sont donnés par une équipe de 7 professeurs hautement qualifiés dans 5 centres de cours (un par province et Bruxelles), en horaire de soirée et le weekend ; de début janvier à fin février.

Dès le mois de juillet 2018, il sera possible de vous inscrire aux cours théoriques via le site **www.chasse.be**

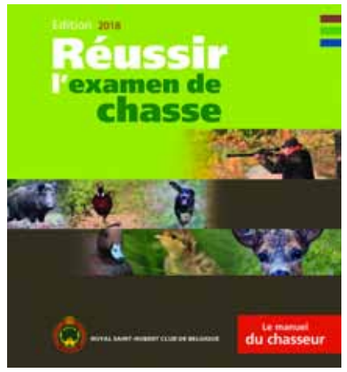

KIT « RÉUSSIR L'EXAMEN DE CHASSE »

Support indispensable à cet apprentissage théorique, le Kit «Réussir l'examen de chasse» est composé :

- D'un manuel de 250 pages d'un format A5 pratique à en emporter et d'un usage facile par sa structure et ses nombreuses illustrations.
- D'un CD Rom interactif avec plus de 500 questions d'examen !! Ces examens des années antérieures sont repris comme tests ou exercices lesquels sont expliqués, commentés et illustrés au moyen de textes, photos, croquis et séquences vidéo.

  Ce CD Rom contient aussi divers documents utiles : la fiche d'inscription à l'examen, les textes légaux et réglementaires, la fiche de gibier blessé, une bibliographie, diverses adresses utiles.

Le KIT 2019 sera disponible dans le courant du mois de novembre et il est déjà possible de le commander via le site **www.chasse.be**

COURS PRATIQUES

Les cours pratiques reprennent (aussi) intégralement et spécifiquement les matières de l'examen avec des moyens et du matériel équivalent. Ils ont lieu durant les weekends d'avril et nécessitent non moins d'une quarantaine d'instructeurs aguerris ainsi que plusieurs précieux auxiliaires au niveau logistique.

Ces cours se sont déroulés en 2018 dans le magnifique cadre du Château d'Oudoumont (4537 – Verlaine) où se déroulent les Journées de la Chasse.

Priorité N°1, la sécurité! … suivie des règles d'identification et d'efficacité.

Composés de 6 modules (Salle d'armes, Parcours A/B/C, Tir à la carabine, Tir aux clays) le candidat reçoit une formation individuelle avec, en permanence, pour chacun une équipe de 5 instructeurs.

La tâche est énorme tant pour l'élève que pour le professeur! En effet, plus de 95% des inscrits n'ont jamais réellement manipulé et encore moins utilisé d'arme à feu. Il s'agit en une journée de leur inculquer toutes les règles fondamentales de sécurité, de reconnaissance, de manipulation et d'utilisation de plusieurs types d'armes et de munitions.

Si comparaison n'est pas raison, imagine-t-on apprendre à conduire en un jour?

L'équipe du RSHCB vous apprend en un jour comment réussir son examen pratique pour le permis de chasse.

Mettre toutes les chances de réussite de son côté, c'est non seulement suivre la formation théorique et encore plus la formation pratique, c'est aussi préparer ces formations avec de précieux conseils et réviser la matière avec la plus grande attention; le secrétariat du Club étant toujours présent pour répondre aux éventuelles questions.

Renseignements : **www.chasse.be**
info@rshcb.be
Secrétariat : **081/30 97 81**

Royal Saint-Hubert
Club de Belgique

Le Simulateur ST2 chez vous !

Bien tirer veut dire bien connaître et bien utiliser son arme. Divers systèmes technologiques nouveaux permettent aux débutants de s'initier au tir sur gibier en mouvement et aux plus confirmés de corriger leurs erreurs. C'est tout profit pour le bien-être animal qui est une valeur dont le respect s'impose de plus en plus dans les préoccupations et les usages du chasseur.

Un simulateur plus vrai que nature

Le tireur se trouve à courte distance (3 à 5m) d'un écran large de 6 à 8 mètres sur lequel sont projetées des images de synthèse représentant des animaux se déplaçant à différentes vitesses, à différentes distances et dans des directions variées. Le fond d'écran est une image de synthèse ou un environnement naturel; d'autres éléments peuvent y être ajoutés, par exemple un autre chasseur, des traqueurs ou un jalon matérialisant l'angle de 30° avec la ligne des postes. Le tireur vise et tire au moyen d'une arme factice conformable à sa morphologie dont le canon porte une caméra gyroscopique (précise au centième de degré : 2 mm à 100 mètres) et dont la queue de détente est munie d'un capteur (précis au millième de seconde); caméra et capteur sont reliés à l'ordinateur. L'arme factice peut être remplacée par une arme personnelle qui sera équipée de la même manière; si elle peut recevoir une lunette de visée, celle-ci est utilisable à condition de ne pas dépasser le grossissement à 2½. On choisit dans le système les données balistiques concernant la munition choisie (calibre, marque, ogive, vitesse initiale, poids, ...)

Une analyse détaillée après le tir

Lors du tir, le gibier touché dans une zone vitale tombe, tandis que celui qui est blessé marque un court temps d'arrêt et repart à la même vitesse. Le tir n'étant pas à balles réelles, le son est restitué par des haut-parleurs. Une des originalités du simulateur est l'analyse détaillée qu'il fournit après le tir. Le replay indique le point exact visé au moment du tir et le point d'impact (en fonction de la balistique) sur une silhouette de l'animal avec le détail des organes importants.

Ensuite, un graphique montre les mouvements préalables du canon par rapport à la cible : au-dessus, derrière, devant, à la même vitesse, plus vite, etc... Enfin d'autres informations sont données sur la vitesse et l'énergie du projectile à l'impact, sur la distance de tir et sur la vitesse de la cible. Tous ces éléments permettent de vérifier si la visée est bonne, si la vitesse du mouvement du canon est correcte et si l'avance est adéquate; l'outil pédagogique ainsi élaboré est complet et efficace.

Le simulateur peut aussi servir à l'entraînement au tir à balles sur cible fixe et au tir au fusil à canons lisses sur petit gibier et sur clays (skeet, trap, parcours de chasse, etc...).

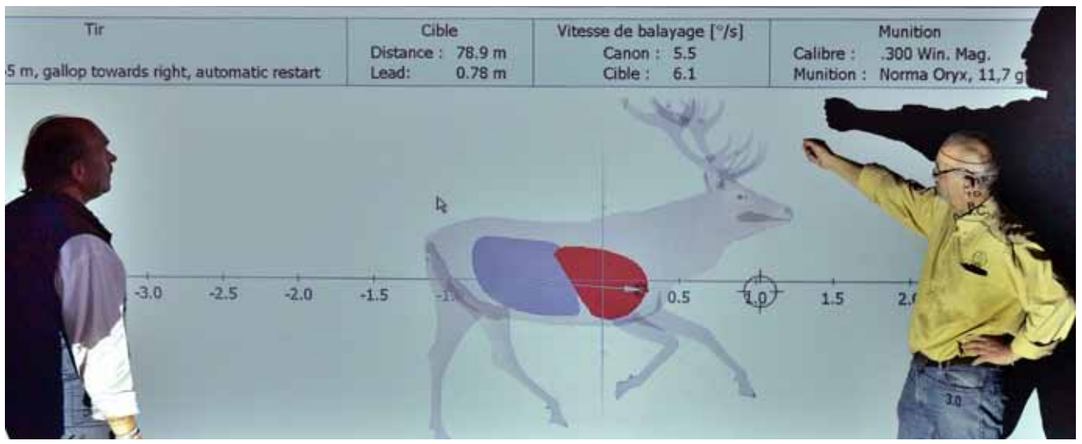

Dans cette configuration, il peut indiquer sur l'écran le point où il faut tirer pour donner l'avance correcte (croix se déplaçant devant le gibier). Dans l'analyse du résultat, il donne le diamètre de la gerbe à la distance du tir et la densité des impacts dans celle-ci et le nombre de plombs ayant touché le gibier. Le système tient en effet compte du « choke » du canon, du poids de la charge, du numéro de la grenaille, de sa matière (plomb, fer, ...), de sa vitesse (qui diminue) et de sa chute due à la gravité.

Comparé aux systèmes mettant en œuvre des armes réelles, le simulateur permet d'effectuer un très grand nombre de tirs sans se soucier ni de la température du canon ni du prix des cartouches... Enfin, pour des débutants, ce système vient bien à point car aucune autorisation n'est requise pour l'utiliser avec une arme factice.

Enfin, les séquences comprenant la présence d'autres acteurs de la chasse permettent de faire prendre conscience de la nécessité absolue d'être attentif au respect des règles de sécurité.

En conclusion, le simulateur fait acquérir au débutant les bonnes habitudes : bien viser, accompagner le gibier sans arrêter son mouvement et évaluer l'avance. Il est le seul système à intégrer la sécurité et la règle des 30°. Grâce à l'analyse fouillée du tir, il permet l'identification et la correction des erreurs de tireurs plus avancés et il entretient les habiletés acquises par les confirmés, une intersaison de 8 mois pouvant éroder celles-ci quelque peu.

Le ST2 chez vous ? C'est possible ...

Le RSHCB propose la mise à disposition du simulateur ST 2 avec l'aide de 2 moniteurs de tir comprenant un écran démontable de 6 mètres de longueur x 2,5 mètres de hauteur.

Surface minimum souhaitée : d'environ 5 x 7 mètres avec une hauteur de 3 mètres

Une séance de 3 heures peut correspondre à plus de 600 tirs avec analyses.

Différentes formules de location : par ½ jour, par journée, le week-end, …

Informations et renseignements :

Secrétariat du RSHCB
(081/30 97 81)
ou via info@rshcb.be

LES ESCARGOTS ET LES LIMACES SONT LES PRINCIPAUX VECTEURS DU VER PULMONAIRE PARASITAIRE, QUI PEUT ÊTRE MORTEL POUR VOTRE CHIEN !

Votre chien se promène parfois dans le jardin. Dans ce même jardin, il y a des escargots et des limaces qui traînent et qui sont infectés par les larves du parasite mortel qu'est le ver pulmonaire. Manger un tel escargot ou renifler juste sa trace de mucus[1] peut infecter votre chien par le ver pulmonaire. **Demandez conseil à votre vétérinaire.**

www.limacesmortelles.be

1. Conboy G. *et al.* (2017) Spontaneous shedding of metastrongyloid third-stage larvae by experimentally infected Limax maximus, Parasitol. Res 116:S41-S54

Examen de chasse en Wallonie : EXAMEN 2018

Pour réussir l'épreuve théorique :
1° le candidat obtient au moins 60 % des points dans chacune des branches I et II, ainsi que 70 % dans la branche III ;
2° son résultat global atteint au moins 66 % des points.

Une **bonne** réponse rapporte **un point**.
Une **mauvaise réponse** ou l'absence de réponse **n'est pas sanctionnée**.

Solution en page 87

© Misonne

1ère session

BRANCHE I - Connaissance de la réglementation sur la chasse et la conservation de la nature (questions n°1 à 15)

1. **Un territoire de chasse n'est pas considéré comme étant d'un seul tenant lorsqu'il est traversé par**
   a) par un chemin.
   b) une voie navigable.
   c) une clôture de plus de 1,20 m.
2. **Peut-on chasser à tir un gibier d'eau sur un territoire de 20 ha ?**
   a) non, en aucun cas.
   b) oui, à condition que le territoire soit situé au Nord du Sillon Sambre et Meuse.
   c) oui, à condition que le territoire dispose d'une surface d'eau d'au moins 1 ha.
3. **En Région wallonne, la recherche du petit gibier blessé est**
   a) obligatoire.
   b) recommandée.
   c) interdite.
4. **Des oeufs de faisans communs vivant naturellement à l'état sauvage**
   a) peuvent être enlevés et transportés uniquement avec l'accord du titulaire de droit de chasse.
   b) ne peuvent jamais être enlevés et transportés.
   c) peuvent être enlevés et transportés uniquement en vue de l'élevage.
5. **Durant l'actuelle saison cynégétique, la chasse du lièvre peut se pratiquer**
   a) du 1er septembre au 30 novembre.
   b) du 1er octobre au 31 décembre.
   c) du 15 octobre au 31 janvier.
6. **Durant l'actuelle saison cynégétique, l'affût du sanglier est autorisé au plus tard**
   a) jusqu'au coucher officiel du soleil.
   b) jusqu'à une demi-heure après le coucher officiel du soleil.
   c) jusqu'à une heure après le coucher officiel du soleil.
7. **Un rôti de biche (Cervus elaphus) peut être servi au consommateur dans un restaurant**
   a) le 15 janvier.
   b) le 10 septembre.
   c) toute l'année.
8. **Le transport d'un chevreuil tiré à la chasse est autorisé par la législation uniquement si**
   a) un bracelet est apposé sur une des pattes arrières de l'animal.
   b) l'animal est accompagné d'un certificat de transport dressé par un agent du DNF.
   c) l'animal est transporté dans un camion frigorifique.
9. **Tout cerf tiré en application du Plan de tir fait l'objet d'un constat de tir ou de mortalité rédigé par**
   a) le directeur de battue.
   b) un représentant du conseil cynégétique.
   c) un agent du Département de la nature et des forêts.
10. **Lequel des moyens suivants peut être utilisé pour détruire le Lapin ?**
    a) Le collet.
    b) Le furet.
    c) Des appâts non empoisonnés.
11. **La destruction de la Bernache du Canada est autorisée**
    a) du 1er août au 15 mars uniquement.
    b) du 16 mars au 31 juillet uniquement.
    c) toute l'année.
12. **Les statuts ou le règlement d'ordre intérieur d'un conseil cynégétique agréé peuvent-ils contenir des dispositions restreignant contractuellement la période d'ouverture de la chasse au Sanglier ?**
    a) Non, en aucun cas.
    b) Oui, à condition d'obtenir l'autorisation du directeur du D.N.F. dans le ressort duquel se situe le conseil.
    c) Oui, sans condition particulière.
13. **Au cours de l'actuelle saison de chasse, le nourrissage supplétif du grand gibier au Sud du Sillon Sambre et Meuse est autorisé**
    a) toute l'année.
    b) du 1er novembre au 30 avril.
    c) du 1er décembre au 30 avril uniquement.
14. **L'achèvement au couteau d'un grand gibier blessé**
    a) est toujours interdit.
    b) est autorisé uniquement pour les titulaires d'un permis ou d'une licence de chasse.
    c) est autorisé pour les titulaires d'un permis ou d'une licence de chasse, ainsi que pour les gardes-chasses et les traqueurs.
15. **Indiquez parmi les animaux cités ci-après celui qui est protégé par la loi sur la conservation de la nature.**
    a) l'Hermine.
    b) Le Chat sauvage.
    c) Le Renard.

BRANCHE II - Connaissance du gibier, des animaux sauvages et des chiens de chasse (questions n° 16 à 45)

16. **Nos 3 principaux grands gibiers (Cerf, chevreuil, sanglier) ont notamment en commun**
    a) d'avoir 4 doigts à l'extrémité de chaque membre.
    b) de se souiller.
    c) d'être des ruminants.

17. La biche met généralement bas en
a) mars-avril.
b) mai-juin.
c) juillet-août.

18. Afin de maintenir la structure d'âge équilibrée d'une population de cerfs, le nombre de biches et bichettes tirées au cours de la saison de chasse doit représenter approximativement
a) 1/6 du prélèvement.
b) 1/3 du prélèvement.
c) 2/3 du prélèvement.

19. Quelle est l'affirmation la plus vraisemblable ?
a) Une population de sangliers s'accroît en moyenne de 30 à 50 % par an.
b) Une population de sangliers s'accroît en moyenne de 100 à 150 % par an.
c) Une population de sangliers s'accroît en moyenne d'au moins 250 % par an.

20. Les dégâts de sangliers à l'agriculture (cultures, prairies,…)
a) ont lieu exclusivement au printemps.
b) ont lieu essentiellement en hiver.
c) peuvent avoir lieu pratiquement en toute saison.

21. Chez le Chevreuil, le rut se situe approximativement
a) entre le 15 mai et le 15 juin.
b) entre le 15 juillet et le 15 août.
c) entre le 15 novembre et le 15 décembre.

22. Le Daim
a) ne perd jamais ses bois.
b) perd ses bois chaque année.
c) perd ses bois lorsqu'il devient âgé.

23. Généralement, une hase (femelle du lièvre) adulte met bas
a) 1 ou 2 fois par an.
b) 3 ou 4 fois par an.
c) 5 ou 6 fois par an.

24. Chez le lièvre, l'étendue du domaine vital est de l'ordre de
a) 30 hectares.
b) 300 hectares.
c) 3000 hectares.

25. Chez la Perdrix grise adulte, pour distinguer le coq de la poule, on examine en particulier
a) les scapulaires (plumes de l'aile les plus rapprochées du corps).
b) les deux rémiges externes (les deux plus grandes plumes situées à l'avant de l'aile).
c) la couleur des pattes.

26. Les jeunes perdreaux quittent le nid
a) dès l'éclosion.
b) une dizaine de jours après l'éclosion.
c) une vingtaine de jours après l'éclosion.

27. Durant les 3 premières semaines de leur vie, les faisandeaux
a) sont principalement frugivores.
b) sont principalement granivores.
c) sont principalement insectivores.

28. Le faisan est essentiellement un oiseau
a) forestier.
b) de lisières.
c) de plaines céréalières.

29. La croule de la Bécasse des bois a surtout lieu
a) en mars-avril.
b) en septembre-octobre.
c) début décembre.

30. Laquelle de ces 3 propositions est correcte ?
a) A l'envol, les canards de surface «courent» sur l'eau.
b) La poule d'eau évite les zones humides à végétation dense au profit de larges plans d'eau ouverts.
c) Chez les oies, mâles et femelles présentent le même plumage.

31. Lequel de ces 3 dessins représente l'empreinte du Renard ?
a)
b)
c)

32. Lequel des 3 mustélidés suivants se montre grand consommateur de fruits ?
a) La fouine.
b) Le putois.
c) La belette.

33. Les lapereaux sont très sensibles
a) à la sécheresse.
b) aux fortes pluies.
c) au gel.

34. Chez le Pigeon ramier, la ponte se compose de
a) 2 oeufs blancs.
b) 4 oeufs de couleur crème, tachetés de brun foncé.
c) 10 oeufs de couleur vert olive.

35. Laquelle de ces 3 races de chiens est cataloguée comme chiens d'arrêt ?
a) Le Braque allemand.
b) Le Welsh springer spaniel.
c) Le Jack-Russell-Terrier.

36. Parmi les maladies suivantes, quelle est la plus couramment rencontrée chez le chevreuil.
a) La coccidiose.
b) La strongylose respiratoire.
c) La tularémie.

37. Ce corvidé est

a) une corneille noire.
b) un corbeau freux.
c) un choucas de tours.

38. Ces oies sont

a) des oies rieuses.
b) des oies cendrées.
c) des oies de moissons.

39. Cet oiseau est

a) une caille des blés.
b) une alouette des champs.
c) un étourneau sansonnet.

40. Ce jeune oiseau est

a) un faisan vénéré.
b) un faisan de Colchide.
c) une gelinotte des bois.

41. Cet animal est

a) une chevrette.
b) une daine.
c) une biche.

42. Ce colombidé est

a) un pigeon biset.
b) un pigeon ramier.
c) un pigeon colombin.

43. Ce mammifère est

a) un raton laveur.
b) un chien viverrin.
c) un blaireau.

44. Ce mustélidé est

a) une belette.
b) une hermine.
c) une martre.

45. Ce chien est

a) un pointer.
b) un braque.
c) un rouge de Hanovre.

BRANCHE III - Connaissance des armes, munitions et éthique de la chasse (questions n° 46 à 60)

46. L'utilisation d'une détente douce (stecher)
a) augmente la sécurité du tir en battue.
b) favorise la précision du tir à l'affût.
c) accroît la vitesse de la balle.

47. La pente représente
a) la déviation latérale de la crosse par rapport à la ligne de visée.
b) l'inclinaison de la crosse par rapport à la ligne de visée.
c) l'axe suivant lequel on mesure la longueur de la crosse.

48. Quel est le plus gros des 3 calibres suivants ?
a) Calibre 16.
b) Calibre 410.
c) Calibre 20.

49. Une cartouche à plombs dont la longueur de l'étui est de 3 pouces peut être utilisée dans un fusil chambré en
a) en 65 mm.
b) en 70 mm.
c) en 76 mm.

50. Où se trouve l'âme du canon ?
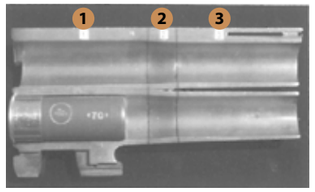

a) En 1.
b) En 2.
c) En 3.

51. Toutes autres choses restant égales, plus une balle est légère
a) plus son énergie cinétique est élevée.
b) plus son énergie cinétique est faible.
c) plus elle est adaptée pour le tir d'animaux corpulents en battue, tels que le cerf et le sanglier.

52. Une cartouche à balle 7 x 65 R est une cartouche
a) à bourrelet, dont la balle a un diamètre de 7 mm et dont la douille a une longueur de 65 mm.
b) à gorge, dont la balle a un diamètre de 7 mm et dont la douille a une longueur de 65 mm.
c) dont la balle a une longueur de 7 cm et un diamètre de 6,5 mm et dont la charge en poudre est renforcée.

53. Laquelle des lunettes de visée portant les inscriptions reprises ci-contre convient le mieux pour le tir du gibier en battue ?
a) 6 x 42
b) 1,5-4 x 20
c) 8 x 56

54. Dans une compagnie de sangliers, le chasseur doit tirer prioritairement vers
a) l'animal de tête.
b) l'animal le plus gros.
c) un animal visiblement malade ou blessé.

55. Parmi les attitudes suivantes, laquelle est eu éthique ?
a) Tirer à l'affût sur un grand gibier à l'arrêt.
b) Tirer le jeune et puis la mère.
c) Attendre que le gibier s'éloigne avant de tirer, pour lui donner sa «chance».

56. Au cours d'une battue au grand gibier, le tir dans l'enceinte
a) est à proscrire.
b) est autorisé si le directeur de battue ne l'a pas interdit lors du rond.
c) est toujours autorisé pour achever un animal blessé.

57. Pour fermer un fusil à bascule, on doit toujours
a) actionner la clé d'ouverture.
b) relever les canons.
c) relever la crosse.

58. Pour franchir un obstacle (clôture…), je dois toujours préalablement
a) décharger mon arme.
b) mettre la sécurité.
c) mettre le cadenas de pontet.

59. Les rayures du canon d'une carabine servent à
a) accroître la précision du tir.
b) réduire le recul de l'arme.
c) augmenter l'énergie du projectile à la sortie du canon.

60. La distance maximale à laquelle des plombs de 3 mm peuvent encore se révéler dangereux est normalement de l'ordre de
a) 100 à 150 mètres.
b) 200 à 300 mètres.
c) 400 à 500 mètres.

2ème session

BRANCHE I - Connaissance de la réglementation sur la chasse et la conservation de la nature (questions n° 1 à 15)

1. En Région wallonne, la chasse en battue est autorisée
a) entre le lever officiel et le coucher officiel du soleil.
b) entre la demi-heure qui précède le lever officiel du soleil et la demi-heure qui suit le coucher officiel du soleil.
c) entre l'heure qui précède le lever officiel du soleil et l'heure qui suit le coucher officiel du soleil.

2. La Bécassine sourde
a) est classée dans la catégorie « petit gibier ».
b) est classée dans la catégorie « gibier d'eau ».
c) n'est pas classée comme gibier.

3. Moyennant la détention d'un permis de chasse valide, la chasse à tir est autorisée
a) au propriétaire, sur un terrain

clos attenant à son habitation, quelle que soit la superficie de celui-ci.
b) au propriétaire riverain, sur la berge d'une voie ferrée, pour le tir du lapin.
c) au titulaire du droit de chasse, sur un champ de maïs faisant partie de son territoire de 60 hectares d'un seul tenant.

4. En vertu de la loi du 14 juillet 1961, qui doit répondre du dommage causé par des sangliers à un champ de maïs ?
a) Le(s) titulaire(s) du droit de chasse des bois d'où proviennent les sangliers.
b) Le conseil cynégétique local. c) Personne si l'agriculteur n'a pas pris la précaution d'installer une clôture électrique autour de son champ.

5. Lors de la saison de chasse 2017-2018, la chasse à l'approche et à l'affût du brocard était ouverte à partir du
a) 15 juillet
b) 1er août
c) 15 août

6. Lors de la saison de chasse 2017-2018, la chasse du lapin à l'aide de bourses et de furets était autorisée
a) uniquement du 1er septembre au 30 novembre.
b) uniquement du 1er octobre au 31 décembre.
c) toute l'année.

7. L'apposition d'un bracelet entre le tendon et l'os d'une des pattes arrière de l'animal est exigée
a) pour le transport de tout grand gibier en Région wallonne, quelle que soit l'origine de celui-ci.
b) pour le transport de tout grand gibier tiré sur un territoire de chasse en Région wallonne.
c) uniquement pour le transport d'un Cerf tiré en application du Plan de tir.

8. Un grand gibier mort élevé dans un parc de production de viande peut être transporté en Région wallonne par un commerçant en gibier
a) toute l'année.
b) uniquement du 21 septembre au 31 décembre.
c) uniquement du 21 septembre au 15 février.

9. Muni d'une autorisation de destruction, je peux tirer des sangliers en battue
a) durant les opérations de récoltes mécanisées d'un champ de céréales.
b) durant l'heure qui suit le coucher officiel du soleil.
c) tant de jour que de nuit.

10. Quelle est l'espèce ou quelles sont les espèces gibier soumise(s) à un plan de tir réglementaire en Région wallonne ?
a) Le Cerf.
b) Le Cerf, le Sanglier, le Chevreuil, le Daim et le Mouflon.
c) Le Cerf, la Perdrix et le Lièvre.

11. Tout conseil cynégétique agréé est tenu obligatoirement
a) d'élaborer un rapport d'activités annuel.
b) de restreindre la période de chasse d'au moins une des espèces gibiers dont la chasse est autorisée uniquement sur les territoires associés en conseil cynégétique agréé.
c) de mettre en place un fonds d'indemnisation des dégâts de grands gibiers sur son territoire.

12. Tout nourrissage du grand gibier au Sud du Sillon Sambre et Meuse est
a) interdit.
b) soumis à autorisation, ainsi qu'au respect de certaines conditions.
c) soumis à avertissement préalable, ainsi qu'au respect de certaines conditions.

13. La corneille noire est une espèce
a) gibier, dont la chasse est fermée.
b) protégée, dont la destruction peut être autorisée sous certaines conditions.
c) strictement protégée.

14. Dans l'exercice de leurs missions, les gardes-chasse assermentés (ou gardes champêtres particuliers)
a) doivent être porteur d'un permis de chasse validé pour la saison cynégétique en cours.
b) doivent être porteur d'une licence de chasse.
c) sont tenus de faire enregistrer leur commission et leur acte de prestation de serment au greffe des justices de paix dans le canton duquel ils exercent leurs fonctions.

15. Pour la chasse en battue du grand gibier le calibre nominal des balles de carabine doit avoir au moins
a) 4,0 mm.
b) 5,58 mm.
c) 6,50 mm.

BRANCHE II - Connaissance du gibier des animaux sauvages et des chiens de chasse (questions n° 16 à 45)

16. Sur ce dessin représentant un trophée de Cerf, où se situe le merrain ?

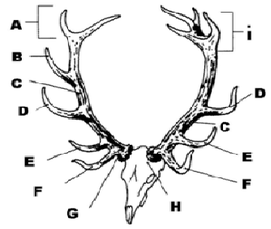

a) En C.
b) En D.
c) En E.

17. Le cerf consomme en moyenne sur l'année environ
a) 1/3 de plantes herbacées et 2/3 de plantes ligneuses ou semi-ligneuses (ronces, framboisiers…).
b) 1/2 de plantes herbacées et 1/2 de plantes ligneuses ou semi-ligneuses (ronces, framboisiers…).
c) 2/3 de plantes herbacées et 1/3 de plantes ligneuses ou semi-ligneuses (ronces, framboisiers…).

18. Le sanglier éprouve le plus de difficultés
a) lorsque le sol est couvert d'une couche de neige de 30 à 40 cm.
b) en période de gel prolongé.
c) lorsque les températures dépassent 20°c.

19. La laie est fécondable
a) à partir de l'âge de 2 ans.
b) dès qu'elle atteint un poids de l'ordre de 30 à 40 kg.
c) dès qu'elle devient la laie meneuse de la compagnie.

20. Dans un territoire ardennais où la densité en chevreuils au printemps (soit après la chasse mais avant les naissances) dépasse les 20 animaux aux 100 hectares de bois, la gestion des prélèvements visera à
a) augmenter la population.
b) maintenir la population à son niveau actuel.
c) diminuer la population.

21. La hauteur au garrot (jonction du cou et du dos) d'un chevreuil adulte se situe entre
a) 60 et 80 cm.
b) 80 et 100 cm.
c) 100 et 120 cm.

22. Chez le Mouflon,
a) seuls les mâles portent des cornes.
b) les animaux des deux sexes portent toujours des cornes.
c) les mâles et certaines femelles portent des cornes.

23. Indiquez l'affirmation correcte pour une hase (femelle du Lièvre).
a) Elle a une seule portée annuelle de 3 jeunes.
b) Elle a en moyenne 3 à 4 portées annuelles de 2 à 4 jeunes.
c) Elle a en moyenne 4 à 6 portées annuelles de 4 à 6 jeunes.

24. En Wallonie, le Lièvre est une espèce
a) sédentaire.
b) erratique
c) migratrice.

25. Aménager un territoire en faveur du Faisan
a) est incompatible avec le maintien d'une population de perdrix.
b) peut s'accompagner d'une augmentation des populations de perdrix, de lièvres ou d'autres espèces.
c) nécessite toujours l'installation de volières sur le territoire de chasse.

26. Chez le Faisan de Colchide, l'adulte se nourrit
a) de végétaux et de divers petits animaux.
b) uniquement de graines et d'herbes.
c) uniquement d'insectes.

27. La Perdrix grise est une espèce
a) indigène en Wallonie.
b) introduite en Wallonie.
c) ayant naturellement colonisé la Wallonie au 19ème siècle.

28. Déterminer la réussite de la reproduction chez la perdrix
a) n'a pas d'intérêt pour un gestionnaire.
b) se fait idéalement par pesée des cristallins des oiseaux prélevés à la chasse.
c) se fait par comptage des jeunes et des adultes après les moissons.

29. Le sens de la vue chez la Bécasse
a) qui permet de voir et d'être active de jour comme de nuit.
b) ne lui permet pas de voir correctement de nuit.
c) ne lui permet pas de voir de nuit sauf les nuits de pleine lune.

30. En Belgique, la Sarcelle d'hiver peut être observée
a) uniquement en hiver.
b) uniquement en été.
c) toute l'année.

31. Le Renard a généralement
a) une portée par an.
b) deux portées par an.
c) trois portées par an.

32. Pour sa nidification, le pigeon ramier
a) utilise volontiers les anciens terriers de lapin.
b) utilise le plus souvent d'anciens nids de corneilles et de pies.
c) utilise volontiers les haies denses constituées d'arbres ou d'arbustes à couvert bas.

33. Les taches blanches sur les côtés du cou du pigeon ramier caractérisent
a) les jeunes de moins de deux mois uniquement.
b) les jeunes de plus de deux mois, ainsi que les adultes.
c) tous les oiseaux, quel que soit leur âge.

34. Quelle silhouette ne correspond pas au nom de l'espèce d'oiseau indiqué audessus ?

a) Perdrix.

b) Pigeon.

c) Buse.

35. Parmi les pratiques agricoles citées ciaprès, indiquez la plus défavorable au petit gibier.
a) Effectuer une récolte mécanisée de céréales la nuit.
b) Fertiliser une parcelle avec des engrais organiques.
c) Effaroucher le petit gibier à l'aide de chiens avant tout traitement chimique des cultures.

36. Laquelle de ces maladies est transmissible à l'homme ?
a) La peste porcine.
b) La trichinose.
c) La coccidiose.

37. Ce canard femelle est

a) un colvert.
b) un fuligule morillon.
c) un canard souchet.

38. Cet oiseau est

a) une oie à bec court.
b) une ouette d'Egypte.
c) une oie des moissons.

39. Cet animal est

a) un chien viverrin.
b) un lapin.
c) un lièvre.

40. Ce rapace diurne est

a) un épervier d'Europe.
b) un faucon pèlerin.
c) un autour des palombes.

41. Ce rapace nocturne est

a) une chouette chevêche (d'Athéna).
b) une chouette hulotte.
c) une chouette effraie.

42. Cet animal est

a) un jeune cerf.
b) un jeune daim.
c) un jeune brocard.

43. Il s'agit d'un dégât

a) de castor.
b) de chevreuil.
c) de cerf.

44. Ce carnivore est

a) un raton laveur.
b) un putois.
c) un blaireau.

45. Ces chiens sont des

a) des griffons Korthals.
b) chiens de Saint-Hubert.
c) des rouges de Bavière.

BRANCHE III - Connaissance des armes, munitions et éthique de la chasse (questions n° 46 à 60)

46. L'«avantage» d'un fusil correspond à

a) la déviation latérale de la crosse à gauche ou à droite par rapport à la ligne de visée.
b) l'inclinaison de la crosse par rapport à la ligne de visée.
c) la distance entre la première détente et le milieu de la plaque de couche.

47. On utilisera de préférence des cartouches à plombs n° 7 pour le tir

a) du Renard.
b) du Lièvre.
c) de la Bécasse des bois.

48. Le rétrécissement à la bouche de 0,9 mm du diamètre interne du canon d'un fusil correspond à un

a) 1/4 choke.
b) 1/2 choke.
c) full ou plein choke.

49. La bourre désigne

a) l'élément placé entre la poudre et la charge de plombs.
b) l'ensemble des plombs contenus dans une cartouche.
c) l'élément fermant l'étui de la cartouche.

50. Quel est le plus petit des 3 calibres suivants ?

a) 7 x 64.
b) 8 x 57 JRS.
c) 270 Win.

51. L'utilisation du stecher (détente douce) ou d'une double détente est la plus appropriée pour la chasse

a) en battue.
b) à l'affût.
c) à la botte.

52. L'organe de visée se trouvant à proximité de la bouche du canon d'une carabine s'appelle

a) le cran de mire.
b) le guidon.
c) la hausse.

53. Tant que je ne vise pas le gibier que je m'apprête à tirer, quel est le meilleur des 3 endroits suivants où placer mon doigt ?

a) Sur la détente.
b) Sur le pontet.
c) A l'intérieur du pontet.

54. Indiquez parmi les 3 lunettes de tir suivantes celle qui possède le plus fort grossissement.

a) 7 x 21
b) 8 x 56
c) 10 x 42

55. Laquelle des 3 propositions suivantes est correcte ?

a) L'absence de réaction de l'animal au coup de feu signifie toujours que l'animal n'a pas été touché.
b) Le chasseur contrôle systématiquement tous ses tirs après le signal de fin de battue, même lorsqu'il est convaincu d'avoir manqué sa cible.
c) En cas d'indices de blessure, le chasseur suit et balise la piste de l'animal blessé aussi loin que possible, avant d'en informer le responsable de la chasse.

56. Votre plan de tir vous accorde encore un non-boisé à tirer cette saison. Une biche visiblement très amaigrie passe à portée de votre poste. Quel est le meilleur comportement ?

a) Vous la tirez sans hésiter.
b) Vous ne la tirez pas et attendez l'occasion de tirer un animal sain.
c) Vous ne la tirez pas mais signalez au D.N.F. la présence d'un animal plus que probablement malade.

57. Pour une question de sécurité, quelle est la position à éviter absolument ?

a)

b)

c)

58. Lorsqu'une balle traverse un animal, le trou d'entrée par rapport au trou de sortie est en général

a) identique
b) plus petit.
c) plus grand.

59. En début de saison de chasse, vous tentez de tirer

a) le faon avant sa mère.
b) la biche avant son faon.
c) l'animal qui se présente en premier.

60. La portée utile d'un fusil de chasse, c'est-àdire la plus grande distance à laquelle le gibier, bien visé avec le numéro de plomb approprié, est tué net à coup sûr est de l'ordre de

a) 15 à 25 m.
b) 30 à 40 m.
c) 50 à 60 m.

Solution en page 87

ATTENTION à la Berce du Caucasse

Petit rappel, cette plante provoque de sérieux problèmes par son seul contact

Récit d'une de ses victimes

Samedi, j'ai décidé de faire un petit nettoyage du fond de notre arrière-cour plus précisément, les herbes qui envahissaient notre terrain du long de notre clôture. Sans me rendre compte de rien et dans l'ignorance de la toxicité de cette plante, j'ai malheureusement été en contact avec la Berce du Caucase .

Aucun symptôme le jour même mais le lendemain, dimanche après-midi, on aurait dit que mes jambes avait pris un gros coup de soleil. C'était très plausible puisque j'avais des shorts.

il faisait très chaud. Le lendemain, lundi donc, de grosses rougeurs sont apparues.

Puis le mardi, mes jambes étaient tellement enflées que j'ai dû me rendre aux urgences de l'hôpital. C'est alors que l'infirmière aux urgences m'informa de la toxicité de cette plante.

Les risques

La sève peut causer de graves brûlures. Elle réagit à la lumière du soleil (rayon UV) pour finalement brûler la peau. La sève peut rester active plusieurs jours si on ne cache pas à la lumière les parties touchées.

Attitudes à avoir

- Évitez tout contact direct avec la peau.
- Ne pas mettre au compost.
- Ne pas laissez les animaux domestiques en approcher car ils peuvent en devenir eux aveugles.
- Au cas où vous soupçonnez un contact avec sa sève = au plus tôt, au plus vite, enlevez d'abord toute sève avec du papier absorbant, puis nettoyez avec de l'eau et du savon, en évitant les parties du corps non touchées = un nettoyage fin et précis pour ne pas étendre la sève.
- Evitez de frotter les yeux et toute partie non touchée par la sève.
- Il faut couvrir les régions affectées des rayons UV, pendant 48 heures, au moins.

Toxicité, dangers pour la santé et éradication

En expansion en Europe, la Berce du Caucase produit une toxine photo toxique appelée xanthotoxine (photo toxique = elle réagit si on l'expose à la lumière).

Cette toxine, présente dans la sève, provoque des inflammations et des brûlures de la peau.

Si l'on n'expose pas à la lumière la zone infectée pendant plusieurs jours, la réaction ne se déclenche pas. La sève est incolore avec une odeur très caractéristique due à la furanocoumarine.

Les cloques provoquées peuvent atteindre la taille d'une pomme de terre.

Les séquelles de la photo toxicité de la sève de la berce du Caucase n'apparaissent qu'après plusieurs heures et peuvent persister durant des années.

En cas de contact de la peau avec de la sève, il faut éliminer la sève le plus rapidement possible, en prenant soin de ne pas étendre la surface de la zone touchée : enlever la sève de la peau avec un papier absorbant sans frotter, puis laver au savon, et rincer abondamment à l'eau l'endroit atteint.

Ensuite, il faut éviter l'exposition de la zone touchée à la lumière durant plus de 48 h, le temps de la disparition de l'effet photo sensibilisateur.

Si les yeux sont atteints, les rincer abondamment à l'eau claire puis porter des lunettes de soleil pour réduire leur exposition à la lumière et consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact important, ou si un enfant est atteint, consulter sans tarder un médecin ou le centre antipoison pour tout conseil approprié.

antigif centrum centre antipoisons
070 245 245

L'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE nécessite le port d'un équipement approprié permettant d'éviter tout contact de la peau, des mains et des yeux avec sa sève (salopette imperméable à la sève, gants en plastique à manches longues, lunettes de sécurité contre les projections de sève dans les yeux).

EXAMEN DE CHASSE 2018 :

les réponse approuvées par la Commission d'examen

1ère session

Br. I		Br. II		Br. III	
1	b	16	a	31	a	46	b
2	c	17	b	32	a	47	b
3	a	18	b	33	b	48	a
4	b	19	b	34	a	49	c
5	b	20	c	35	a	50	c
6	c	21	b	36	b	51	b
7	a	22	b	37	a	52	a
8	a	23	b	38	b	53	b
9	c	24	b	39	b	54	c
10	b	25	a	40	b	55	c
11	c	26	a	41	c	56	a
12	a	27	c	42	b	57	c
13	b	28	b	43	a	58	a
14	c	29	a	44	c	59	a
15	b	30	c	45	a	60	b

2ème session

Br. I		Br. II		Br. III	
1	a	16	a	31	a	46	a
2	b	17	c	32	c	47	c
3	c	18	b	33	b	48	c
4	a	19	b	34	c	49	a
5	a	20	c	35	a	50	c
6	c	21	a	36	b	51	b
7	b	22	c	37	a	52	b
8	a	23	b	38	b	53	b
9	a	24	a	39	c	54	c
10	a	25	b	40	c	55	b
11	a	26	a	41	a	56	a
12	c	27	a	42	b	57	b
13	b	28	c	43	c	58	b
14	c	29	a	44	c	59	a
15	c	30	c	45	b	60	b

Chaudière combinée Bois-Pellets HVZ-P entièrement automatique

La seule chaudière mixte avec des chambres de combustion indépendantes

Biotech

La chaudière mixte, déclinée en 4 puissances, 25,30,35 et 40kw, offre un haut niveau de confort.

Les deux chambres de combustion séparées pour le bois de chauffage et les granulés sont combinées de manière unique avec les deux systèmes de capteurs (sonde lambda en combinaison avec un capteur de température de flamme)

Une fois le bois de chauffage brûlé, la chaudière démarre automatiquement avec les granulés selon les besoins. Le réservoir à pellets peut être rempli à la main ou de manière automatique avec un système d'aspiration ou par vis sans fin.

MATAGNE-HODY

55, rue de Bouillon - B-5555 BIÈVRE Tél. 00 32 (0) 61 51 18 77 - am@matagnehody.com

Tous nos produits sur

www.matagne-hody.com

Château de Florzé

Mariages, cocktails, fêtes de famille, anniversaires, séminaires, réceptions d'affaires...
Disponible toute l'année
Accès facile par l'autoroute A26-E25, à 25 km du centre de Liège

La Florzéenne sprl
Route du Comte, 1 - 4140 Florzé (Sprimont) - Tél. 04/ 227 51 74 ou 04/ 384 50 32
Gsm 0476/ 27 84 94 - chateaudeflorze@skynet.be - www.chateaudeflorze.be

LEM intérim

www.leminterim.be

A votre service depuis 2001

abc Armurerie Benoît Calet

Diplômé de l'Ecole d'Armurerie de Liège

UN MAGASIN :
armes neuves et d'occasion, cartouches, optiques, accessoires pour la chasse et le tir aux clays.
UN ATELIER : fabrication, réparation, restauration.
Montage optique et mises à bois.
Tunnel de réglage jusqu'à 60 mètres

Zoning industriel de Mettet (Bât. 18), rue Saint-Donat 28
5640 Mettet (Belgique)
Tél. +32 (0) 71 77 06 29
www.abcalet.be

HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au vendredi 13h à 18 h
Samedi 10h à 12h et 13h à 17h

brichart

Partenaire de référence des agriculteurs !

- **Large gamme de produits de qualité pour la culture et l'élevage**
- **Réception et stockage de vos céréales en toute sécurité**

ADER
Agriculture Durable & Eco-Responsable

ENSEMBLE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET ECO-RESPONSABLE

brichart
Rue de la Basse Sambre, 16
5140 Sombreffe
www.walagri.be

ORBITO

Radio - Télécom distributeur

Radios & Accessoires pour la chasse et toutes autres applications

Garmin : Exclusivité pour la Belgique et le Luxembourg la nouvelle gamme révolutionnaire des colliers GPS pour chiens.

Kenwood TK2302 *Kenwood TK2000*

D'Call VT12 Talkie Walkie IP/Wifi/4G

RADIOS SPÉCIFIQUES pour la législation Belge : Kenwood, Icom, Wouxun, etc..

LARGE GAMME D'ACCESSOIRES tels que oreillette, micro déporté, antennes, batteries, etc.

Caméra Gibier

Casque anti-bruit de la marque Peltor

Caméra d'action de chez MIDLAND

Gamme complète de lampe TORCHE LED LAFAYETTE

Contactez-nous pour connaître notre revendeur le plus proche

peeters@orbito.com
Tél. : +352 39 99 30

Rue de Steinfort 2 b - L-8476 EISCHEN
Grand Duché de Luxembourg

www.orbito.com

KENWOOD ICOM MIDLAND wouxun

© www.LABOGRAPHIC.lu

Bushnell

RÉPONDEZ À L'APPEL DE LA FORÊT.

NOUVEAU

TROPHY CAM HD WIRELESS

www.trophycam.eu/wireless

1. Recevez instantanément sur votre smartphone, tablette ou PC, les photos prises par le Trophy Cam.

2. Contrôlez le Trophy Cam par SMS depuis votre smartphone !

Paramétrage facile / LED noires invisibles / Vidéo Full HD / Déclenchement en 0,6s

©2018 BSP

Distributeur pour la Belgique: S.A. GRIMARD - Tel +32 4 263 89 90 - info@grimard.be

GOESSENS

SA NV

GOESSENS HANNUT

019 / 51 16 09

www.goessens.be

CHAUFFAGE ■ SANITAIRE ■ CLIMATISATION ■ VENTILATION

Système de chauffage pour plaquettes, granulés et copeaux de bois

de 25 à 80 kw et de 100 à 190 kw

HDG

Le confort du chauffage au bois !

Points forts de cette chaudière :

Concept de stockage

Système d'extraction

Technique de régulation

Télémaintenance HDG

Un système de chauffage automatique.
Rentable et polyvalent
pour les besoins importants
en puissance.

MATAGNE-HODY

55, rue de Bouillon - B-5555 BIÈVRE Tél. 00 32 (0) 61 51 18 77 - am@matagnehody.com

Tous nos produits sur

www.matagne-hody.com

La roulotte de **L'ÉCOLE DE LA NATURE** avec ses animaux naturalisés séjournera à Verlaine lors des Journées de la Chasse pour la joie des petits mais aussi des grands.

Le musée complet peut être visité en Allemagne :

Erlebnismuseum Lernort Natur
Burgau 15 - D 52156 Monschau

www.erlebnismuseum-lernort-natur.de

LE FOIE GRAS

UPIGNAC

Le Fournisseur des Vrais Connaisseurs

www.upignac.be

Ets GUY HOUSSA & FILS s.a.

Produits pétroliers

Rue Sauvenière, 13
4530 WARNANT DREYE
019/566129
g.houssa@scarlet.be

GASOIL - FUEL - DIESEL - GRAISSES
HUILES - CITERNES - BONBONNES de GAZ -
PELLETS XYLETS DIN PLUS - 100% Résineux

SERVICE DANS LES 24 HEURES JOURS OUVRABLES

TOTAL

CBC Banque Privée
Décider d'avancer.

AGREEN FACILITIES SPRL
CRÉATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Cédrick de Changy
0477 840 650

cdechangy@yahoo.fr www.agreenfacilities.be

CHIMAY
PÈRES TRAPPISTES

Facility Solution

Nous sommes une entreprise de services liées aux bâtiments à destination des PME, institutions médicales et entreprises de la région liégeoise.

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages et la complexité croissante des installations demandent une expertise et du temps.

C'est pourquoi, en tant qu'entreprise de services nous mettons à disposition notre expertise dans ce domaine

Building Assistance

Nos équipes pluridisciplinaires interviennent à votre demande afin de garantir le fonctionnement, la sécurité et le confort de vos occupants. Nous mettons tout en oeuvre afin de garantir la fiabilité et la pérennité de vos bâtiments en parfait adéquation avec vos besoins.

Facility Services

Notre service Facility s'occupe de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de vos bâtiments et installations afin que vous puissiez intégralement vous consacrer à vos activités.

Member of XLGROUP SERVICE COMPANIES

CHIFFRES

30 ans d'expérience
300 clients actifs
35 chantiers par jour

NOUS CONTACTER

ecm-im | info@ecmim.be | +32 42 31 00 36

Rue Maréchal Foch, 21, 4400 Flémalle

www.ecm-im.be

SPÉCIALISTE EN ALIMENTATION ANIMALE DEPUIS 3 GÉNÉRATIONS

Nous assurons désormais la distribution des
4 mélanges de semis nourriciers
proposés par le Conseil Cynégétique de Hesbaye

Nous vous proposons une gamme de semences de
première qualité pour atteindre vos objectifs MAE.
Vous trouverez également des aliments
naturels pour l'avifaune .
Blocs de sel pour cervidés.

s.a moulin Gochel
085/71.11.09

Rue du Crucifix 2 A
B-4210 OTEPPE
Tél : 085/71.11.09
Fax : 085/71.10.14 -
moulin.gochel@gochel.be

David DUESBERG
ASSUREUR - CHASSEUR

« Notre passion en toute quiétude »

- Assurances Responsabilité Civile – protection juridique Chasseur : 39 €/an et 1ère année gratuite si reprise de votre assurance véhicule
- Responsabilité Civile organisateur de battues – responsable de traques
- Incendie «chalet de chasse» (lié à votre assurance incendie habitation)
- Assurance dommages corporels chasseurs – traqueurs
- Assurance tous risques armes de chasse (maladresse, vol, vandalisme, …)
- Assurance frais de vétérinaire chiens de chasse
- Assurance véhicules 4X4 à des prix hyper concurrentiel
  exemple :
  RC Porsche Cayenne – 176 kw : à partir de 390 €/an ttc)
  RC, Omnium Skoda Kodiaq 4x4 – 132 kw – 32.000 € à partir de 799 €/an
- Assurance défense en justice litiges de chasse (dégâts gibier, territoires, amendes)

+ toutes les assurances liées aux particuliers et entreprises

Un tarif ?
Une question bien spécifique ?
Besoin d'info ?
N'hésitez pas à me joindre

04/379 40 18

BUREAU TECHNIQUE VISÉTOIS d'assurances
www.btv-assurances.be

SINCE 1953
Conserverie & Moutarderie
BELGE
Plats préparés, sauces
www.moutarderie.be

Resto La Gibecière
RESTAURANT CLIMATISE
Plats du jour
Spécialités de crabe farci*
Plateau de fruits de mer
Gibier & moules en saison.
Traiteur & organisation de banquets, salle de 70 places
ouvert tous les jours sauf mercredi & samedi midi
Café de la Gare
5 bières «pression», nombreux choix de bières spéciales
ouvert 7/7 dès 10 heures.
* sur réservation
Rue Bovendael, 62-64 - 4041 Milmort
tél. 04 278 33 47 - fax 04 289 00 68

GOLF HUNTER TROPHY
- Samedi 01 Septembre 2018 -
L'alliance harmonieuse entre chasse & golf !

Véronique DALIMIER & Freddy HERBRAND & Vincent LEIDGENS
organisent
le samedi 01 Septembre 2018 au Royal Golf Club des Fagnes de Spa
Participation 60€ pour les non-membres R.G.C.F.
Inscription par e-mail avant le 31/07 golf.hunter.trophy@gmail.com
Compte BE21 0017 5555 4803
LAND ROVER · JCCars · bodarwé · leidgens · Pletsers

NOUVEAU RANGE ROVER VELAR

DESIGN DE L'ANNÉE 2018

LAND ROVER
ABOVE & BEYOND

RÉSERVEZ VOTRE ESSAI

WINNER
WORLD CAR AWARDS
2018 WORLD CAR DESIGN OF THE YEAR

Est-ce grâce à ses lignes racées et élégantes ?
Ou grâce à sa ligne de caisse continue et à son toit flottant ?
Ou encore grâce à son incroyable présence sur la route ?

Rendez-vous sur landrover.be pour plus d'informations
et pour réserver votre essai.

Land Rover Liège Spirletautomobiles
Rue Princesse Astrid 2, 4671 Barchon
(Parc Industriel de Blegny, à côté des Voyages Léonard)
T. 04/254.08.08
www.landroverliege.be

5,4-9,4 L/100 KM – 142-214 G/KM CO_2 (suivant la norme NEDC)
Prix catalogue à partir de 57.300 € TVAC. Informations environnementales [AR 19/03/04]: landrover.be. Donnons priorité à la sécurité.

J. P. SAUER & SOHN

ESTABLISHED 1751

SAUER
SPECIAL ARDENNES

SAUER 404

La SAUER 404 « Special Ardennes » équipée d'une belle crosse traitée au laser. Offre promotionnelle avec montage amovible SUM à colliers de 30mm, lunette MEOPTA R2 2.5-15x56, lanière confortable SAUER ErgoRest en néoprène et housse de transport SAUER. Version gaucher sans supplément.

5.295 € avec MEOPTA R2 2.5-15x56

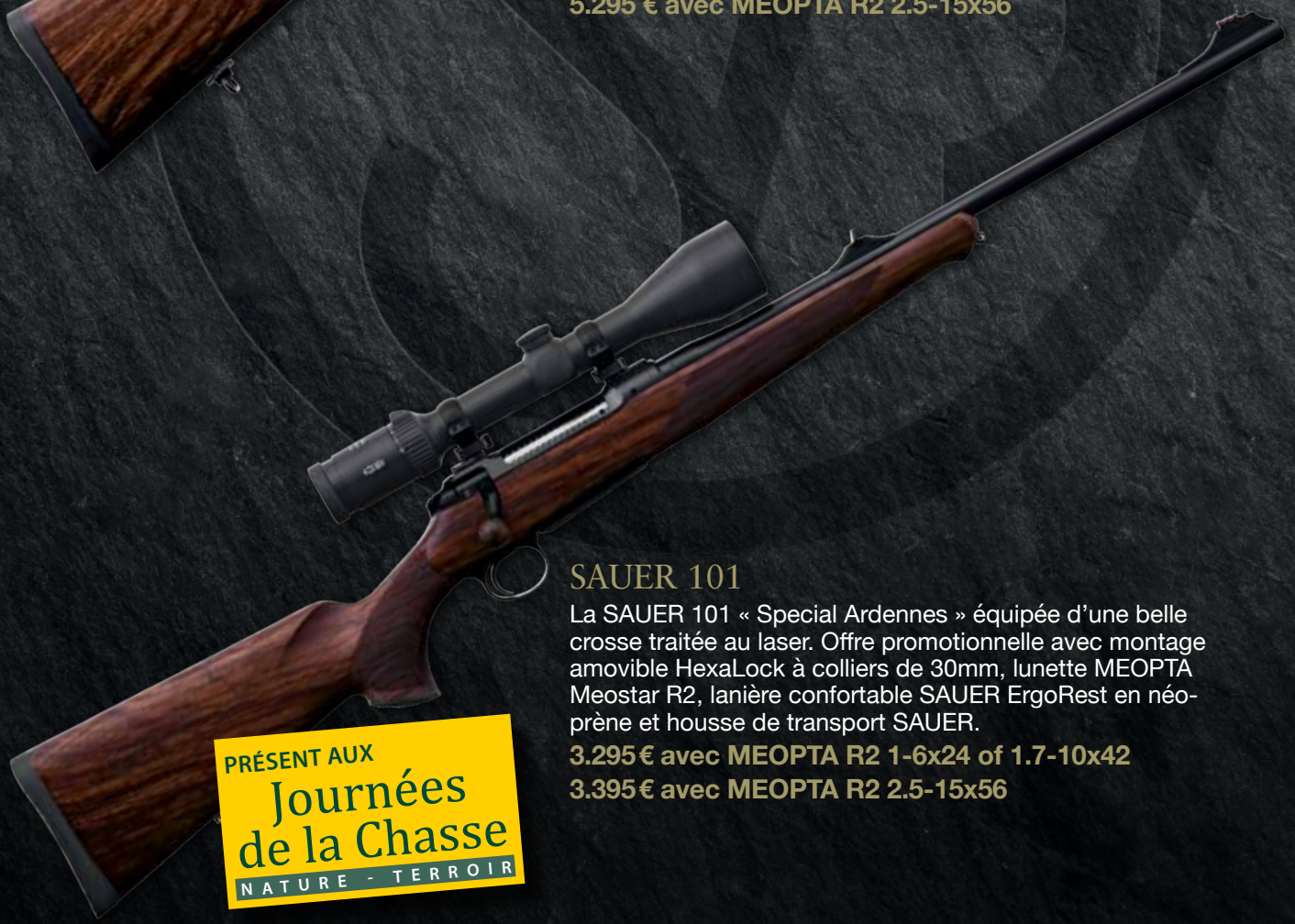

SAUER 101

La SAUER 101 « Special Ardennes » équipée d'une belle crosse traitée au laser. Offre promotionnelle avec montage amovible HexaLock à colliers de 30mm, lunette MEOPTA Meostar R2, lanière confortable SAUER ErgoRest en néoprène et housse de transport SAUER.

3.295€ avec MEOPTA R2 1-6x24 of 1.7-10x42

3.395€ avec MEOPTA R2 2.5-15x56

PRÉSENT AUX
Journées de la Chasse
NATURE - TERROIR

Vente soumise à la législation en viguer.

WWW.SAUER.DE

Importé par Armurerie Paul Pletsers(086/434453) ou par votre dealer Sauer.